

Séance plénière

Section de haut niveau: visites de chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires à l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail

Table des matières

	<i>Page</i>
Section de haut niveau	1
Allocution de Son Excellence M ^{me} Salomé Zourabichvili, Présidente de la Géorgie	1
Allocution de Son Excellence M. Nicos Anastasiades, Président de la République de Chypre	5
Allocution de Sa Majesté le Roi Mswati III, Royaume d'Eswatini	8
Allocution de Son Excellence M. Dimitri Medvedev, Premier ministre de la Fédération de Russie	10
Allocution de Son Excellence M ^{me} Angela Merkel, Chancelière de la République fédérale d'Allemagne	14
Allocution de Son Excellence M. Emmanuel Macron, Président de la République française	19

Mardi 11 juin 2019, 10 h 10
Présidence de M. Elmiger

Section de haut niveau

Le Président

J'ai le plaisir de déclarer ouverte la troisième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

A l'occasion de la célébration du centenaire de l'Organisation internationale du Travail, la Conférence a l'honneur d'accueillir des chefs d'Etat ou de gouvernement et d'autres hauts dignitaires, venus réaffirmer leur attachement à la justice sociale, principe fondateur de l'OIT, et partager leurs expériences et leur vision de l'avenir du travail. Dans le cadre de cette section de haut niveau, nous avons aujourd'hui l'honneur et le privilège de recevoir la visite de six de ces éminentes personnalités. Sans plus attendre, je donne la parole à la première de ces invités, Son Excellence M^{me} Salomé Zourabichvili, Présidente de la Géorgie.

Allocution de Son Excellence M^{me} Salomé Zourabichvili, Présidente de la Géorgie

M^{me} Zourabichvili
Présidente de la Géorgie
(original anglais)

Il y a cent ans, en plein chaos mais à l'aube d'un changement social et technologique rapide, le monde voyait la création de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Cette institution avait pour mission d'aider le monde à se relever de la destruction et du désespoir infligés par la guerre, et de faire de la dignité humaine et de la justice sociale la force motrice de la réconciliation et du développement. Et elle l'a fait.

En 1918, il y a donc un peu plus de cent ans, la Géorgie accédait à l'indépendance et, dès 1920, le Parlement de la jeune République démocratique de Géorgie adoptait, dans sa première série de textes législatifs, la loi relative aux contrats de travail, qui définissait toutes les règles fondamentales en matière d'emploi, assurait la protection des droits des travailleurs et permettait la conclusion de conventions collectives, la création de tribunaux du travail et l'inspection du travail. De fait, la Constitution de 1921 a été l'une des premières à garantir pleinement les droits des travailleurs. Elle a consacré le droit de réunion et le droit de grève, et établi l'obligation pour l'Etat de créer des agences d'emploi et de fournir une assistance chômage. Il n'est donc pas surprenant que, la même année, la Géorgie ait sollicité son admission à l'OIT.

Je ne résiste pas à la tentation de vous lire ici la lettre envoyée par le gouvernement géorgien de l'époque:

(L'oratrice poursuit en français.)

«Le 17 décembre 1920, l'Assemblée de Genève a décidé de réserver au gouvernement géorgien la faculté de participer au même titre que les autres gouvernements membres de la Société des Nations aux organisations techniques de ladite société. Vu la situation particulière qu'occupe parmi ces organisations le Bureau international du Travail, dont vous êtes le Président, j'ai l'honneur par la présente au nom du gouvernement géorgien de

solliciter de votre Excellence l'admission d'urgence de la Géorgie parmi les Etats représentés à ce bureau», signée par le ministre des Affaires étrangères d'alors, M. Gegechkori.

(L'oratrice poursuit en anglais.)

Hélas, les événements historiques que l'on sait, l'occupation soviétique, ont retardé de soixante-dix ans l'exécution de nos projets, et les droits du travail ont fait place aux camps de travail. Pourtant, l'histoire nous a donné une seconde chance et, en 1993, juste après son retour à l'indépendance en 1991, la Géorgie a demandé et obtenu son admission à l'Organisation internationale du Travail.

Au cours de ces cent dernières années, l'OIT a modifié les règles du jeu relatives au marché du travail, et le monde récolte aujourd'hui les fruits de la protection universelle des droits des travailleurs et du renforcement de la justice sociale grâce au dialogue social. Les principes directeurs auxquels nous adhérons nous imposent à tous d'offrir à chacun la possibilité de jouir de conditions de travail humaines fondées sur les principes de liberté et de dignité, la sécurité économique et l'égalité des chances.

Dans la plupart des pays, la mise en œuvre de ces principes constitue davantage un but à atteindre qu'un objectif accompli. Nous sommes tous conscients que la croissance économique et la prospérité reposent sur les efforts, la créativité et le dévouement de nos concitoyens, mais aussi sur l'inclusion et l'égalité. Nous savons tous quels efforts l'OIT et chaque pays Membre ont déployés pour favoriser la création d'un environnement de travail approprié et des conditions dignes pour la main-d'œuvre. Il nous reste cependant un long chemin à parcourir. Ensemble, nous convenons de règles et adoptons des conventions. Ces principes sont ensuite transposés dans les législations nationales et nous nous employons à les mettre en œuvre. C'est la partie la plus difficile. Ce constat vaut également pour la Géorgie.

Puisque c'est la première fois qu'un chef d'Etat de la Géorgie s'adresse à cette Conférence, j'aimerais saisir cette occasion pour mettre en avant les réalisations de mon pays, mais aussi pour évoquer les défis de demain. Depuis notre admission à l'Organisation internationale du Travail, nous avons ratifié 18 conventions, dont toutes les conventions fondamentales. En 2018, la Géorgie a ratifié la convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976. La nouvelle Constitution de la Géorgie, adoptée l'an dernier, garantit les droits économiques et les droits au travail de nos concitoyens. L'article 26 consacre la liberté de choisir son emploi, la sécurité au travail et autres droits du travail, le droit de constituer des syndicats et d'y adhérer, le droit de grève et le droit d'entreprendre. Le Code du travail fait l'objet de constantes améliorations en vue d'harmoniser son contenu avec les principes de l'OIT, et la réglementation et les bonnes pratiques de l'Union européenne (UE).

Parmi nos réalisations les plus récentes figure l'adoption de la nouvelle loi sur la sécurité au travail qui fixe des normes élevées en matière de protection, prévoit des sanctions concrètes, renforce le mandat de l'inspection du travail et vise à modifier la culture du travail. La loi est conforme aux recommandations de l'OIT et aux directives correspondantes de l'UE. Le gouvernement œuvre actuellement à renforcer l'inspection du travail pour veiller à la bonne application des normes. Le Parlement et le gouvernement de la Géorgie travaillent sur de nouveaux amendements au Code du travail, relatifs à la législation applicable aux syndicats, à la médiation du travail et à l'instauration d'un salaire minimum. L'adoption en 2014 de la loi relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination a également marqué une étape importante dans le processus visant à garantir les droits de nos concitoyens à l'égalité de traitement, y compris dans les relations professionnelles. Enfin, nous sommes fiers que la Géorgie, qui figure parmi les rares pays à s'être engagés dans cette direction, ait franchi il y a un mois une étape importante vers l'égalité dans les relations professionnelles

et précontractuelles, l'emploi et la profession en définissant et interdisant le harcèlement sexuel. L'égalité de chance et de traitement entre les hommes et les femmes est un principe qui appelle une attention constante. En ma qualité de première Présidente de la Géorgie, je m'estime investie d'une responsabilité particulière à cet égard. La législation doit être affinée, notamment en ce qui concerne les écarts salariaux, les licenciements collectifs, la durée déterminée des relations de travail temporaire et certains aspects de l'organisation du temps de travail.

La coopération tripartite en Géorgie est en cours de développement. La Commission tripartite pour le partenariat social a été créée en 2013. Le gouvernement prend des mesures pour renforcer le rôle de la nouvelle commission dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de nouvelles initiatives, y compris à l'échelon régional. L'avènement d'une croissance économique rapide, soutenue et partagée, fondée sur la création d'emplois et la promotion, et le renforcement des possibilités de plein emploi productif figurent au cœur de nos préoccupations et constituent l'une des principales priorités de la politique économique de la Géorgie, telle que définie dans sa Stratégie de développement socio-économique à l'horizon 2020.

Malgré ces avancées, malgré les progrès accomplis sur le plan législatif, et malgré une réelle volonté politique des pouvoirs publics, nous restons confrontés à un certain nombre de défis: le taux de chômage élevé, la pénurie de travailleurs qualifiés, la sécurité au travail, qui reste à concrétiser, et l'inclusion, un objectif à atteindre. C'est à travers la collaboration avec le BIT, le partage d'expérience et l'application de nouvelles normes que nous parviendrons à changer la donne. L'une des solutions consiste à mettre l'accent sur l'enseignement et la formation professionnels afin d'améliorer les qualifications de tous les demandeurs d'emploi dans les professions recherchées. Le gouvernement géorgien a décidé de faire de l'enseignement, en particulier l'enseignement et la formation professionnels, sa principale priorité budgétaire pour les années à venir.

La migration circulaire est également une de nos grandes priorités, car elle permet de lutter contre la migration irrégulière et d'encourager l'emploi temporaire légal à l'étranger. La migration circulaire bénéficie aux migrants dans les pays tant d'origine que de destination. La Géorgie utilise la migration circulaire en tant que mécanisme visant à transformer et réduire la migration irrégulière et, ainsi, à protéger les droits des travailleurs migrants et favoriser l'amélioration des compétences et le renforcement des capacités humaines. Ces dernières années, le gouvernement géorgien s'est employé de manière active à établir des accords bilatéraux dans ce domaine. En décembre 2018, un accord de ce type a été conclu avec la France. Des programmes pilotes de migration circulaire ont été menés avec succès avec la Pologne. Un certain nombre d'autres pays, dont la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie et le Portugal, ont déjà manifesté la volonté de coopérer dans ce sens. Nous continuerons à étudier les possibilités de coopération dans le domaine de l'emploi légal temporaire avec tous nos pays partenaires.

Rien de tout cela ne peut être réalisé et ne sera réalisé sans l'assistance technique et le soutien financier continus de l'Organisation internationale du Travail, de l'Union européenne et de nos partenaires bilatéraux dans le cadre de projets de coopération pour le développement. La Géorgie est pleinement consciente que le respect des principes de l'OIT et la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) rapprocheront notre pays des normes applicables dans l'UE et amélioreront nos perspectives d'intégration. De plus, la pleine mise en œuvre des pratiques de l'OIT en Géorgie permettra à nos concitoyens de bénéficier de normes de protection du travail et de protection sociale de qualité équivalente à celles des normes européennes, réduisant ainsi l'élan migratoire et rapprochant l'Europe de notre pays. Nous poursuivons des objectifs communs.

Nos réalisations, nos progrès et tous ces nouveaux droits ne sont malheureusement accessibles ni sur l'ensemble du territoire ni à l'ensemble de la population. Comme vous le

savez, 20 pour cent du territoire géorgien est occupé par la Russie. Les régions de l'Abkhazie et de Tskhinvali connaissent une situation grave en matière de sécurité, de droits humains et sur le plan humanitaire. Les droits au travail ne sont pas épargnés. On assiste notamment à une intensification des activités militaires; la fermeture des prétendus points de passage; des détentions illégales et des enlèvements le long de la ligne d'occupation; une recrudescence des violations à caractère ethnique des droits de l'homme; la privation du droit à la vie; l'interdiction de l'enseignement en géorgien, la langue autochtone, ainsi qu'en langues abkhaze et ossète, dans le cadre d'une politique active de russification; et une restriction des droits à la liberté de circulation, de résidence et de propriété. La surveillance internationale de la situation est quasi impossible, et la mission d'observation de l'Union européenne dont le mandat couvre la totalité du territoire de la Géorgie se voit refuser l'accès aux régions occupées par la Fédération de Russie. Dans ses efforts visant à mettre un terme à l'occupation, la Géorgie dépend de l'indispensable soutien de la communauté internationale, des organisations multilatérales et de ses partenaires de confiance.

Durant sa 108^e session, la Conférence adoptera la Déclaration du centenaire de l'OIT, fondée sur les travaux et le rapport intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur* de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. La Géorgie appuie pleinement ces recommandations. Avec le concours du secrétariat du BIT, la commission, coprésidée par Son Excellence M. Cyril Ramaphosa et Son Excellence M. Stefan Löfven, a établi un rapport important qui recense les principaux défis posés par la nature changeante du travail sous l'effet des innovations technologiques, des changements climatiques, des migrations et de la mondialisation. En un sens, l'OIT fait face aujourd'hui aux mêmes grands défis que ceux rencontrés à sa création, il y a un siècle. Un nouveau monde se fait jour, qui déterminera la nouvelle nature du travail dans les années et les décennies à venir. Plus que jamais, face à de tels défis, la gageure consistera pour l'OIT et pour nous tous à préserver la dignité humaine et la justice sociale. Chacun des défis et objectifs recensés dans le rapport est partagé par la Géorgie.

Parfois, souvent même, nous tentons seuls de déjouer les obstacles qui entravent le développement de nos pays et la prospérité de nos concitoyens. En réalité, l'ampleur de ce nouveau défi est telle que seuls la coopération et le soutien mutuel nous permettront de le surmonter. C'est la raison pour laquelle le monde a créé l'Organisation internationale du Travail il y a cent ans. Ici réunis, nous constatons que, dans les combats que nous menons, nous ne sommes pas seuls. En ce lieu, nous mettons en commun connaissances et bonnes pratiques. Nous réfléchissons et parvenons ensemble à des solutions communes. Le programme d'action centré sur l'humain pour l'avenir du travail qui nous est proposé est la seule approche susceptible de résister à l'épreuve des décennies mais aussi du siècle à venir. La Géorgie adhère à l'esprit de la Déclaration et appuie pleinement l'appel lancé aux Etats Membres. Le peuple et le gouvernement de notre pays sont résolus à faire progresser l'approche de l'avenir du travail centrée sur l'humain.

Enfin, je félicite une nouvelle fois l'Organisation internationale du Travail et chacun de ses Membres à l'occasion de ce 100^e anniversaire. Nous avons parcouru un long chemin ensemble et je nous souhaite à tous tout le succès possible pour les nombreuses années à venir.

**Allocution de Son Excellence
M. Nicos Anastasiades,
Président de la République de Chypre**

M. Anastasiades
Président de la République de Chypre
(*original anglais*)

Je voudrais tout d'abord féliciter M. Jean-Jacques Elmiger pour son élection à la présidence de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail et lui donner l'assurance du plein soutien de ma délégation dans l'exercice de ses fonctions. En même temps, je tiens à remercier sincèrement le Directeur général du Bureau international du Travail (BIT), M. Guy Ryder, pour son invitation, et surtout à lui dire combien mon gouvernement et moi-même apprécions ses efforts inlassables et son inestimable contribution à la réalisation des objectifs de l'Organisation.

Depuis plus d'un siècle, l'OIT établit des normes du travail qui servent de cadre réglementaire au monde du travail. Ce sont des moyens de créer des possibilités de travail décent pour tous et d'atteindre la justice sociale par la protection sociale, la fin du travail forcé et obligatoire, l'abolition du travail des enfants, le droit d'organisation et de négociation collective, le renforcement du dialogue social et la protection de l'égalité de traitement entre les travailleurs, entre autres.

Néanmoins, force est de constater que les défis auxquels l'OIT doit faire face aujourd'hui sont beaucoup plus divers et complexes que ceux qui se posaient à elle il y a cent, cinquante ou même dix ans. Des défis tels que la mondialisation, un monde de plus en plus interdépendant, une nouvelle ère numérique, un monde de la recherche et de l'innovation qui progresse rapidement, l'apparition de nouveaux types d'entreprises et les changements économiques et environnementaux, en particulier les changements climatiques. Ces défis influent sur l'avenir du travail et les conditions d'emploi et, par ricochet, imposent une évolution et un renforcement constants des activités et des politiques de l'Organisation, en accord avec notre but commun, qui est que chaque travailleur jouisse de la protection qui lui est due et de conditions de travail décentes.

Par conséquent, le monde du travail connaît une transformation profonde et nous soutenons sans réserve les objectifs du programme centré sur l'humain que la Commission mondiale sur l'avenir du travail propose dans son rapport historique. A cet égard, nous approuvons pleinement la portée envisagée de la Déclaration du centenaire, qui s'appuie sur le rapport que je viens de mentionner et qui vise à intégrer les actions futures de l'Organisation dans sa mission de justice sociale. Nous appuyons fermement l'Organisation dans son intention d'adopter une convention et une recommandation sur la violence et le harcèlement dans le monde du travail. En même temps, nous sommes pleinement conscients de la nécessité que tous les Etats Membres mettent en œuvre l'Agenda du travail décent de l'OIT, comme Chypre l'a déjà fait. Cela est vital pour réaliser nos objectifs communs, conformément au thème choisi cette année: «Faire avancer la justice sociale, promouvoir le travail décent.»

Par ailleurs, le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, complète et enrichit le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et l'initiative pour la consolidation et la pérennisation de la paix du Secrétaire général de l'ONU. Ces trois programmes convergents et leur mise en œuvre interactive sont des pièces maîtresses de la réalisation, en parallèle, de la justice sociale, du développement durable et d'une paix pérenne.

L'Organisation adresse aux Etats Membres des propositions pour l'avenir qui visent à garantir le plein emploi productif et assurer à tous un travail décent aux niveaux mondial, régional, national et local. L'objectif reste de mettre en œuvre, ensemble, le programme de l'OIT. La solidarité, la réciprocité, le dialogue avec les partenaires sociaux et la détermination de l'OIT et de chacun des Etats Membres à entreprendre des actions résolues sont indispensables à cet effet.

Le Préambule de la Constitution de 1919 de l'OIT énonce qu'«... une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale». C'est pour cette raison précise que Chypre et l'OIT entretiennent de longue date une étroite relation, qui s'appuie sur la défense et la promotion des valeurs et des principes fondateurs de l'Organisation. A cet égard, Chypre a adopté la structure tripartite de l'Organisation, dans laquelle les représentants du gouvernement et les organisations d'employeurs et de travailleurs procèdent à des échanges de vues et élaborent collectivement des politiques du travail. D'ailleurs, il convient de rappeler que Chypre a ratifié 57 conventions et quatre protocoles de l'OIT. Dans le même temps, l'excellente coopération qui existait déjà entre Chypre et l'Organisation a été considérablement renforcée en 2013, à la suite de la crise économique, quand le BIT a apporté une précieuse assistance technique, en particulier par l'évaluation actuarielle de notre régime d'assurance sociale et sur la question du salaire minimum national.

C'est un fait, la grave crise financière qui a frappé Chypre à partir de 2011 et le programme d'ajustement économique qu'il a fallu engager pour éviter une faillite désordonnée du pays ont été lourds de conséquences économiques et sociales pour la population. A l'époque, Chypre affichait un taux de croissance négatif de l'ordre de 6 pour cent, le taux de chômage atteignait 16 pour cent environ, et le gouvernement connaissait des déficits budgétaires de 1 milliard d'euros par an. L'économie avait été placée en catégorie spéculative et était exclue des marchés internationaux. Dans ces conditions, tous les partis politiques, nos partenaires sociaux, la population en général ont compris qu'il était urgent de prendre des mesures immédiates et de réorienter notre gouvernance économique.

Dans le cadre des politiques que nous avons adoptées à cet effet, nous nous sommes attachés à mettre en place une politique budgétaire prudente, assortie de politiques de dépenses publiques bien ciblées; à maintenir un régime fiscal et juridique stable et compétitif, de façon à préserver des avantages comparatifs de Chypre en tant que lieu d'investissement attrayant pour les entreprises internationales; à promouvoir, parallèlement, des mesures incitatives de nature à favoriser l'activité économique et l'investissement; à apporter un soutien actif aux classes moyennes et inférieures, non seulement en différant l'entrée en vigueur de nouveaux impôts, mais surtout en diminuant voire en supprimant certaines tranches d'imposition; à réaliser des réformes structurelles importantes portant, entre autres, sur le régime de pensions, le système de protection sociale, le système de soins de santé et l'administration fiscale, et à améliorer le marché du travail.

Nos nouvelles politiques économiques et sociales, la résilience et la solidité des fondations de notre économie, conjuguées aux sacrifices consentis par la population et surtout, je tiens à le souligner, à l'attitude constructive de nos partenaires sociaux ont contribué à maintenir la paix sociale et favorisé un relèvement impressionnant. Aujourd'hui, nous avons un taux de croissance d'environ 4 pour cent, les budgets publics affichent des excédents primaires, et notre économie présente une qualité de crédit élevée. Le chômage a nettement reculé, passant à moins de 7 pour cent, et la tendance s'inscrit à la baisse. Parallèlement, le produit intérieur brut réel par habitant a augmenté et les inégalités de revenus, telles que mesurées par le coefficient de Gini, de même que les risques de pauvreté et d'exclusion sociale ont considérablement diminué.

Grâce à la croissance économique, il est devenu possible de mettre en place une série de mesures au bénéfice de tous les salariés et des groupes vulnérables et d'ainsi renforcer le

filet de sécurité sociale. Par exemple, nous avons créé un revenu minimum garanti et accru le nombre de bénéficiaires; nous avons établi un système national de santé qui est entré en vigueur le 1^{er} juin de cette année et assure une couverture de santé universelle, offrant à chacun l'accès à des soins de qualité; nous avons augmenté à deux reprises l'allocation versée aux retraités à faible revenu, qui ont reçu aussi des allocations à Pâques et à Noël; un congé de paternité rémunéré de quinze jours a été créé; un soutien financier accru est apporté aux organisations non gouvernementales qui ont des programmes d'aide sociale, y compris des services de garderie; l'allocation pour personne handicapée a été revalorisée; l'allocation de maternité spéciale versée aux familles à partir du quatrième enfant a été rétablie; le montant de l'allocation logement a été augmenté; une nouvelle politique du logement a été mise en place en faveur des personnes dans le besoin; la contribution spéciale prélevée sur le revenu mensuel brut des salariés des secteurs public et privé a été supprimée; et le système d'indexation annuelle des salaires a été rétabli. A la suite de l'entrée en vigueur, dans le secteur public, d'un code de conduite fondé sur les meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre le harcèlement, les partenaires sociaux ont adopté un code similaire dans le secteur privé et décidé de créer une Maison des femmes, où les autorités compétentes offrent une protection, un soutien psychologique et d'autres formes d'assistance aux femmes qui ont été victimes de violence.

Toutefois, malgré les progrès accomplis, nous savons que, pour maintenir la justice sociale, réduire encore le chômage et favoriser des conditions de travail décentes et satisfaisantes, nous devons constamment veiller à adapter nos politiques à un environnement du marché du travail en permanente évolution. A cet égard, nous nous attachons à élaborer et à mettre en place des plans nationaux pour faire face aux défis que pose l'avenir du travail en remédiant à l'inadéquation des compétences par la formation et la reconversion professionnelles, l'amélioration des compétences et la promotion de l'entrepreneuriat. Nous entendons aussi, avec l'assistance technique précieuse du BIT et la contribution de nos partenaires sociaux, engager un dialogue pour établir un salaire minimum national une fois que les conditions du plein emploi seront en place.

Permettez-moi de saluer chaleureusement l'initiative visant à créer une Autorité européenne du travail. Forts de notre soutien continu à cette initiative et de détermination à promouvoir des conditions de travail équitables, la cohésion sociale et la création du socle européen des droits sociaux, nous nous sommes proposés pour accueillir l'Autorité européenne du travail à Nicosie. La décision quant au siège de l'Autorité sera prise le 13 juin et nous espérons que nos partenaires porteront leur choix sur Chypre.

Je me sens privilégié de participer à ces célébrations historiques du centenaire et je ne peux que réaffirmer mon plein soutien aux principes du programme centré sur l'humain proposé dans le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail, qui sont d'accroître l'investissement dans le potentiel humain, d'accroître l'investissement dans les institutions du travail et d'accroître l'investissement dans le travail décent et durable. Je suis fermement convaincu que ce n'est qu'en souscrivant ensemble à ces principes que nous pourrions atteindre la justice sociale, la prospérité et la croissance pour les générations présentes et futures.

**Allocution de Sa Majesté
le Roi Mswati III,
Royaume d'Eswatini**

S. M. le Roi Mswati III
Royaume d'Eswatini
(*original anglais*)

C'est pour moi un immense plaisir d'avoir cette excellente occasion de me joindre à la famille de l'Organisation internationale du Travail (OIT) pour célébrer son centenaire ici à Genève.

Lorsque l'on considère la période de l'histoire qui a vu naître l'OIT, il est évident que, bien avant la fondation de l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1945, l'humanité se préoccupait du bien-être des employeurs et des travailleurs et s'intéressait à la création d'emplois en mettant en place divers secteurs d'activité. Créer des secteurs d'activité pour créer de l'emploi reste la grande priorité de notre développement mondial, car sans eux il n'y aurait pas de possibilités d'emploi. L'Eswatini constate avec satisfaction que l'OIT, depuis sa création en 1919, a su s'acquitter scrupuleusement et avec diligence de son mandat au bénéfice des employeurs, des travailleurs et des gouvernements.

L'OIT a réussi à créer un environnement favorable en promouvant la justice sociale, les droits de l'homme et les droits du travail reconnus sur le plan international. Ces droits garantissent une paix universelle durable et ne peuvent être réalisés que sur des bases solides de justice sociale. Nous savons, en tant que Membres de cette organisation universelle, que le chemin parcouru au cours de ces cent ans d'existence a été semé d'embûches et que le périple n'a certainement pas été de tout repos, mais malgré toutes les difficultés rencontrées, l'OIT a su maintenir le cap et rester fidèle à ses objectifs fondamentaux.

Le Royaume d'Eswatini est conscient du soutien qui lui a été apporté et qui continue de lui être apporté pour que le gouvernement, les travailleurs et les employeurs de notre pays puissent travailler ensemble dans un environnement bien réglementé. Sans une population active motivée, il est impossible d'atteindre un développement économique durable.

Le cadre de l'OIT, qui favorise le dialogue, n'est pas une nouveauté pour nous car, depuis des temps immémoriaux, notre culture encourage l'échange constructif pour régler les conflits et ouvrir la voie au progrès. L'unité qui cimente notre nation nous a permis de vivre dans la paix et la stabilité à des périodes où elles étaient des denrées rares, en Afrique comme dans d'autres régions du monde. Le cadre tripartite que nous avons mis en place avec le Bureau international du Travail (BIT) contribue à un environnement de travail sain et à des relations fructueuses entre le gouvernement, les travailleurs et les employeurs du Royaume. C'est une situation bénéfique pour tous. Nous devons œuvrer en partenariat à la réalisation de notre objectif commun de développement économique et d'édification de notre pays dans l'intérêt de la nation toute entière et des générations futures.

Le partenariat et le dialogue social sont les fondements de l'OIT et ne peuvent donner leur pleine mesure que s'ils reposent sur la confiance, le respect et l'ouverture. Il est important que les partenaires sociaux trouvent un équilibre entre ces valeurs, et, pour que la relation tripartite reste forte et efficace, tous les acteurs du marché du travail doivent être formés en permanence et accepter de faire leurs ces valeurs essentielles. Cette année, notre nation a entrepris de relancer le mécanisme national de dialogue social en vue d'en adapter la structure et de le rendre plus performant. Pour faire la preuve de son engagement, le Royaume d'Eswatini a décidé de réaliser une autoévaluation, conduite par un comité tripartite ad hoc, dont les résultats aideront le pays à élaborer des politiques et des

programmes plus solides pour gérer les délicats problèmes de relations entre les parties prenantes et en leur sein.

Depuis son adhésion à l'Organisation internationale du Travail, en mai 1975, le Royaume d'Eswatini a franchi un certain nombre d'étapes qui ont de toute évidence contribué à améliorer les relations professionnelles dans le pays. Avec l'assistance technique du BIT, nous avons notamment élaboré et mis en œuvre des programmes d'emploi, mis en place un système d'administration du travail et promulgué la législation du travail ainsi que les cadres juridiques correspondants.

Le travail et la création d'emplois sont toujours des priorités sur le continent africain, parce que l'Afrique que nous appelons de nos vœux, celle que consacre l'Agenda 2063 de l'Union africaine («L'Afrique que nous voulons»), souhaite que tous les Africains puissent accéder au travail décent et prône l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Pour réaliser cette vision de l'Afrique, nous devons veiller à ce que tous les éléments indispensables à la création d'un environnement de travail sain soient en place et à ce que personne ne soit laissé pour compte. Nous devons veiller à ce que la communauté mondiale toute entière soit en mesure d'atteindre les objectifs universels de développement durable, dont la finalité est de créer un monde meilleur pour toute l'humanité. Il ne fait aucun doute que l'harmonie, instaurée à tous les niveaux, dans chaque pays et dans chaque société, est un gage de paix et de prospérité pour les populations, et nous sommes convaincus que l'aide du BIT peut à cet égard se révéler particulièrement précieuse.

Alors que nous célébrons ce centenaire, nous savons que le travail change rapidement de nature sous l'effet des avancées technologiques, de la robotique et de l'intelligence artificielle, notamment, qui marquent ce qu'il est convenu d'appeler la quatrième révolution industrielle, et nous sommes parfaitement conscients des défis qui résultent de cette évolution. Nous tenons à remercier la Commission mondiale sur l'avenir du travail, et particulièrement ses coprésidents, Stefan Löfven, Premier ministre du Royaume de Suède, et Cyril Ramaphosa, Président de la République sud-africaine. Nos remerciements s'adressent également à tous les membres de la commission, dont le rapport sur l'avenir du travail contient des propositions claires qui aideront les Etats Membres à traiter les questions complexes que soulève un monde du travail en évolution. Nous sommes particulièrement sensibles au fait que ce rapport met l'accent sur le développement centré sur l'humain. L'Eswatini souscrit pleinement aux orientations définies dans le rapport sur l'avenir du travail, à la Déclaration du centenaire que doit adopter la Conférence internationale du Travail, aux programmes par pays de promotion du travail décent, ainsi qu'aux autres programmes stratégiques de développement.

Je souhaiterais attirer votre attention sur la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT de 1986, en suspens de très longue date. Lorsque l'OIT a été créée, la majorité de ses Membres étaient des pays industrialisés, auxquels se sont jointes au fil des années des petites et moyennes économies. L'adoption de l'instrument d'amendement ne peut que conférer à l'OIT un statut avantageux parmi les autres institutions de même nature et ajouter au prestige que lui vaut son attachement à l'égalité, à l'équité et à la justice sociale. Néanmoins, la composition des structures de gouvernance de l'Organisation n'a pas évolué avec le temps de manière à refléter la diversité géographique de ses Etats Membres et à leur donner des chances égales d'être élus au Conseil d'administration et d'exercer des droits de vote. Nous appelons tous les Etats Membres qui n'ont pas encore ratifié cet instrument d'amendement à le faire.

Nous tenons en ce jour à féliciter les administrations passées et l'administration actuelle – les Etats Membres, les employeurs, les travailleurs, le Bureau international du Travail et ses représentants – d'avoir dirigé les activités de l'Organisation avec autant de dévouement. Alors que nous célébrons ce centenaire, nous encourageons l'OIT à appuyer et à faire sienne la vision pour 2063 de l'Afrique ainsi que les plans directeurs élaborés par ses diverses nations,

notamment celui que l'Eswatini entend mettre en œuvre pour assurer le développement du pays à l'horizon 2022. Nous comptons sur l'OIT pour nous aider à réaliser ce rêve, qui répond fidèlement aux objectifs de l'Organisation en matière d'égalité des chances et de justice pour tous. L'OIT a aussi un rôle à jouer en renforçant les capacités des travailleurs et des employeurs et en collaborant avec les pays en développement dans les efforts qu'ils déploient pour devenir des pays du premier monde.

Pour conclure, l'Eswatini, pays Membre dont l'identité repose sur de solides traditions culturelles, adhère aux meilleures pratiques de travail tout en alliant la tradition à la modernité afin d'assurer la pérennité de nos valeurs, pour le bienfait des générations futures. Il est important de faire l'éloge de nos travailleurs et de nos employeurs, qui sont fiers d'offrir leur travail et leurs services aux activités culturelles de la nation et de contribuer ainsi à l'édification de notre nation.

Enfin, je tiens à féliciter l'OIT à l'occasion de son 100^e anniversaire et à dire que nous adopterons la Déclaration du centenaire.

**Allocution de Son Excellence
M. Dimitri Medvedev,
Premier ministre de la Fédération de Russie**

M. Medvedev
Premier ministre de la Fédération de Russie
(*original russe*)

Au nom de la Fédération de Russie, permettez-moi de saluer tous les participants à la 108^e session de la Conférence internationale du Travail, qui coïncide avec le centenaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

L'OIT est l'une des plus anciennes instances mondiales et, sans conteste, l'une des plus influentes. Depuis sa création en 1919, elle n'a cessé de défendre les intérêts des travailleurs et leur droit à des conditions de travail décentes, à la sécurité au travail et à la protection sociale. Les conventions élaborées par l'OIT servent de fondement à la législation du travail dans de nombreux pays dont, bien sûr, la Fédération de Russie. Aujourd'hui, à l'aube du deuxième siècle de son existence, l'OIT pose une nouvelle fois les questions d'actualité les plus importantes sur l'avenir des relations professionnelles et nous invite à chercher ensemble des réponses en nous appuyant sur ses multiples expériences de coopération fructueuse non politisée et sur sa grande pratique du respect mutuel des intérêts de chaque partie.

L'atout le plus précieux de l'Organisation réside dans sa structure à nulle autre pareille. Ici, point de querelles entre Etats comme dans beaucoup d'autres lieux de rencontre, car les pays établissent une coopération tripartite entre syndicats, employeurs et gouvernements. Le tripartisme, mis en place en tant que système de réglementation équitable, s'est renforcé tout au long du XX^e siècle. Il a contribué à résoudre les problèmes sociaux et économiques les plus épineux des Etats Membres de l'OIT. Pour ce qui est de mon pays, la création de la Commission tripartite chargée de régler les relations sociales et professionnelles a été l'une des premières décisions législatives de la nouvelle Russie, et ce mécanisme nous a aidés à traverser aussi bien la période éprouvante des années quatre-vingt-dix que les crises économiques qui ont déjà marqué le début du XXI^e siècle.

Dans le monde actuel, le tripartisme appelle toutefois certains ajustements en vue de définir un nouvel équilibre mieux adapté aux circonstances. C'est précisément ce vers quoi tendent les efforts de l'Organisation.

Aujourd'hui, l'attention est davantage axée sur les droits et les intérêts des travailleurs que sur les demandes des entreprises ou des Etats. En d'autres termes, la priorité est donnée aux perspectives de carrière des travailleurs. La reconnaissance de l'être humain, de sa vie et de son bien-être comme étant l'objectif et la valeur suprêmes du développement moderne exige des paramètres totalement nouveaux pour élaborer les politiques des entreprises et des Etats. C'est un processus historique important et un défi que nous devons relever ensemble de la meilleure manière qui soit.

Il nous faut concevoir sous un jour nouveau l'organisation du temps de travail et des processus de formation. En premier lieu, chacun doit avoir la possibilité de se former tout au long de sa vie professionnelle. Cette idée a d'ailleurs été mise en avant dans le rapport de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail intitulé *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, dont les principaux éléments seront intégrés dans la Déclaration du centenaire – le document final de la présente session.

La formation, la reconversion et l'acquisition de connaissances et de compétences interdisciplinaires et complètement nouvelles offrent à chacun la possibilité d'avoir plusieurs vies professionnelles – notion inédite jusqu'ici –, de devenir un expert reconnu dans plusieurs domaines et, surtout, de conserver un profil recherché sur le marché du travail. Il est vrai que les technologies bouleversent déjà bon nombre d'emplois. D'anciennes professions disparaissent, tandis que de nouvelles voient le jour. Les experts prévoient par exemple (et cette information est connue) que, dans quelques années, la vente de véhicules sans conducteur pourrait atteindre 2 millions par an et dépasser les 10 millions au bout de cinq ans. Cela tiendrait notamment à la baisse du coût de ces véhicules et, si la tendance se confirme, il nous faudra alors réfléchir au sort des chauffeurs de taxi et de poids lourds. Ces mécanismes très complexes toucheront quasiment tous les pays. Et il ne faut pas s'attendre à ce que la main-d'œuvre ainsi libérée puisse trouver du travail dans de nouvelles installations de production de masse. Si importantes qu'elles soient, elles n'emploieront vraisemblablement qu'un petit nombre de travailleurs. Ce sont là des mutations technologiques dont nous devons impérativement tenir compte lors de l'élaboration de telle ou telle recommandation.

En second lieu, ce n'est pas seulement la nature du travail qui évolue, mais aussi ses modalités. Hier, j'ai visité avec grand intérêt l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN). Le CERN est une ville autosuffisante où l'on peut travailler et vivre sans avoir besoin d'en sortir.

Les centres de recherche de cet acabit ne sont, toutefois, pas les seuls lieux où l'on voit s'estomper la frontière entre vie professionnelle et vie privée.

Avec le développement des technologies modernes, le domicile est d'ores et déjà le lieu de travail de bien des gens. Je veux parler du télétravail et du travail à temps partiel qui rencontrent un engouement croissant. C'est un phénomène de masse qui concerne désormais toute une catégorie sociale, celle des travailleurs indépendants. Cette forme d'emploi dépasse les frontières des Etats et celles des marchés du travail nationaux. Les technologies numériques offrent un éventail presque illimité de possibilités d'emploi et d'épanouissement personnel indépendamment du sexe, de l'âge, du statut social et du lieu de résidence. Tel est le nouveau paradigme du travail, qui est très motivant pour les personnes de talent, en particulier celles qui vivent dans les pays en développement.

Dans ce contexte, les employeurs devront davantage prendre en compte les intérêts des travailleurs. Les progrès technologiques entraînent une réduction non seulement du nombre d'emplois, mais aussi du nombre d'heures de travail, laissant ainsi une plus grande place aux loisirs. Il se pourrait fort bien que, dans les années à venir, la semaine de quatre jours devienne la norme des contrats socioprofessionnels. Permettez-moi de vous rappeler

qu'il y a un siècle Henry Ford a eu la témérité de ramener la semaine de travail de 48 à 40 heures – et qu'il en a résulté une augmentation spectaculaire de la productivité.

Il existe des exemples plus récents, notamment celui d'une entreprise néo-zélandaise qui a adopté la semaine de quatre jours, le troisième jour de congé étant rémunéré comme les deux premiers. *In fine*, la productivité horaire a augmenté d'environ 20 pour cent et le niveau de stress des employés a, par ailleurs, chuté de manière significative.

Ce sont à l'évidence des idées très complexes, non encore abouties, dont il faudra sérieusement débattre, mais qui sont en même temps un indicateur très important. La quête incessante de la réussite génère chez de nombreuses personnes une fatigue et un stress chroniques: elles s'épuisent littéralement au travail, ce qui entraîne une baisse de la productivité, laquelle se répercute sur les indicateurs économiques. Il y a deux semaines, l'Assemblée mondiale de la santé, réunie ici, à Genève, a officiellement reconnu le syndrome d'épuisement professionnel comme une maladie.

Nous devons aborder sous un jour nouveau des concepts de base comme la «journée de travail» ou le «lieu de travail». Le temps de travail peut être réaménagé avec moins de formalisme de manière à intégrer la flexibilité des horaires et le télétravail afin de ne faire venir le personnel qu'en cas de nécessité.

En outre, de même qu'elles rendent la vie plus confortable, les nouvelles technologies devraient faciliter la gestion des ressources humaines et la gestion administrative. Il faut considérablement alléger la bureaucratie qui pèse actuellement sur les relations professionnelles, et l'OIT accorde une grande importance à cette thématique.

A cet égard, les petites et moyennes entreprises ont un rôle majeur à jouer pour répondre à une demande sociale de grande ampleur. Afin d'éviter un mécontentement de fond (dont le XX^e siècle s'est abondamment fait l'écho), les entreprises doivent dès à présent s'adapter aux nouvelles générations de travailleurs, car les systèmes d'incitation qui motivaient les générations précédentes ne conviennent souvent plus à la génération actuelle.

De toute évidence, nos enfants seront plus avisés que nous. Ils perçoivent davantage comme un conseil pratique qu'un aphorisme la maxime légendaire de Confucius: «Choisis un travail que tu aimes et tu n'auras pas à travailler un seul jour de ta vie.» Il va sans dire que cette maxime n'est pas à prendre au pied de la lettre.

L'Etat en tant qu'institution cherche lui aussi à répondre aux besoins de la génération actuelle. Permettez-moi de vous éclairer sur les modalités d'action de mon pays. L'an dernier, nous avons lancé 12 programmes nationaux, dont un vaste plan de modernisation des grandes infrastructures. Il s'agit en l'espèce d'un investissement à grande échelle au service de la population et du développement de chacun. Nous avons mobilisé des sommes colossales pour que le bien-être et le niveau de vie de nos ressortissants progressent de manière significative au cours des six prochaines années. Nous avons du reste des projets nationaux spécifiques, axés sur la productivité du travail et le soutien à l'emploi notamment.

A l'heure actuelle, nous transformons des pans entiers de nos domaines d'activité et institutions afin de répondre aux besoins de la population, ajustant à cette fin le système fiscal et créant des régimes spécifiques.

Sur ce point, la confiance mutuelle qui s'établit entre le travailleur, l'employeur et l'Etat prime évidemment sur les questions fiscales car, s'il importe de collecter l'impôt, il faut en outre amener des millions de personnes à travailler légalement, dans des conditions qui soient transparentes et attractives pour elles. Cette question vaut aussi pour notre pays.

Le marché du travail est en train de se transformer en profondeur dans tous les pays du monde, sans exception. Puisque nous vivons sur une planète mondialisée, la réglementation des relations de travail doit être fondée sur certaines approches et principes généraux. Parallèlement, certaines pratiques comme les sanctions illégitimes, le protectionnisme, les guerres de marché et autres barrières artificielles ont des répercussions négatives sur le marché du travail, notamment, et sur l'économie des pays dans leur ensemble. Les entreprises, les organisations et, par voie de conséquence, la population ont de plus en plus de mal à rester en dehors de la politique – phénomène que l'on ne saurait trouver positif.

En matière commerciale et économique, certains pays ont une attitude de plus en plus agressive, voire à la limite de l'illégalité.

L'ordre du monde tel que nous le connaissons depuis des décennies est aujourd'hui en péril. Permettez-moi de vous rappeler que nous nous trouvons dans le bâtiment qui a hébergé en son temps le siège de la Société des Nations. Son triste destin nous rappelle à quel point l'architecture des relations internationales est fragile et combien il importe de la soutenir par tous les moyens. La Russie est opposée à tout nouveau «Mur de Berlin», elle adhère aux principes d'ouverture et de respect des intérêts nationaux et est favorable à une coopération mutuellement avantageuse. C'est précisément dans cet esprit que nous avons fondé l'Union économique eurasiatique.

Vous conviendrez avec moi, je pense, que la carte du monde est en pleine refonte. En tant que représentant d'un pays qui a connu, il y a cent ans, l'une des révolutions les plus radicales de l'histoire, je voudrais dire ceci: nous savons par expérience qu'il convient de réagir avec professionnalisme et ponctualité aux changements sociaux, aux nouvelles exigences de la société et aux besoins des travailleurs. Lorsque ces enjeux sont ignorés, les conséquences sont toujours douloureuses, tant pour les Etats concernés que pour l'économie mondiale et le système de relations entre pays dans son ensemble.

Des troubles sociaux éclatent régulièrement dans différentes parties du monde, entraînant des conséquences majeures sur la société. Parallèlement, la poussée des forces politiques radicales et populistes qui, depuis une dizaine d'années, sévit dans différents pays, y compris en Europe, n'est rien d'autre que l'expression du mécontentement de la population dû à la baisse du niveau de vie, au renforcement des inégalités et à la destruction du mode de vie traditionnel sous l'effet de circonstances extérieures très diverses. L'essentiel tient à l'insatisfaction des citoyens face à l'action des pouvoirs publics qui, de l'avis général, ne parviennent pas à relever convenablement les nouveaux défis politiques et économiques, notamment les questions liées aux migrations, lesquelles rappellent de plus en plus la période des grandes migrations.

Dans ce contexte, les conventions et recommandations de l'OIT sont particulièrement bienvenues. Elles sont universelles et représentent un corpus complet de bonnes pratiques destiné à réglementer les questions sociales et les questions relatives au travail. La recommandation de l'OIT concernant l'établissement d'une garantie universelle pour les travailleurs revêt un intérêt particulier. Cette garantie a une importance fondamentale du point de vue de la protection des droits des travailleurs. Je suis persuadé qu'elle peut être mise en œuvre même si la tâche est en soi très ambitieuse. Il y a longtemps que la Russie a adopté bon nombre de garanties de ce type, certaines étant même inscrites dans la Constitution, et nous devons encourager tous les pays à promouvoir l'instauration d'une garantie universelle pour les travailleurs.

Nous attachons une grande importance à la coopération pratique avec le BIT et nous considérons les normes qu'elle établit comme ayant valeur d'étalon dans des domaines aussi importants pour nous que la sécurité sociale et les pensions de retraite. Je suis très heureux de souligner que la Fédération de Russie a ratifié 77 conventions de l'OIT ainsi que 2 protocoles. Notre pays s'appuie également avec succès sur l'expérience de l'Organisation

pour élaborer sa politique nationale en matière d'emploi dans un contexte de crise économique (en particulier vis-à-vis des jeunes) et pour traiter les questions relatives à la lutte contre la pauvreté et aux migrations de main-d'œuvre. Toutes les mesures prises figurent dans le Programme de coopération pour la période 2017-2020, signé entre la Fédération de Russie et l'Organisation internationale du Travail. Nous souscrivons pleinement à la mission de l'Organisation et aux tâches qu'elle s'est fixées, telles qu'elles sont définies dans les documents fondateurs. Nous partageons aussi la position de l'OIT selon laquelle notre défi commun au XXI^e siècle consiste à faire du travail un facteur universel de développement personnel, une source d'épanouissement et de réalisation du potentiel de chacun.

J'espère sincèrement que les participants à cette Conférence mèneront des travaux intéressants et constructifs, et je souhaite plein succès à l'OIT à l'aube du deuxième siècle de son existence.

Allocution de Son Excellence

M^{me} Angela Merkel,

Chancelière de la République fédérale d'Allemagne

M^{me} Merkel

Chancelière de la République fédérale d'Allemagne

(original allemand)

Pour savoir si une société fonctionne selon des valeurs d'humanité et de justice, il faut en particulier observer les conditions de travail de sa population active. L'individu y est-il considéré comme un simple facteur de production ou est-il en mesure de valoriser son potentiel et de déployer ses talents? Son salaire lui assure-t-il des conditions de vie décentes? Et qu'en est-il de sa santé et sa sécurité au travail?

L'instauration de conditions de travail décentes est depuis toujours au cœur des efforts déployés par l'Organisation internationale du Travail (OIT), dont les Etats Membres sont unis dans la poursuite de cet objectif. Le principe fondamental qui doit être respecté en tout temps, y compris et surtout à l'heure de la mondialisation, s'énonce clairement: c'est l'économie qui doit être au service de la population, et non l'inverse.

Je tiens à remercier sincèrement le Secrétaire général de la Conférence de m'avoir invitée à cette 108^e session de la Conférence internationale du Travail, une session très particulière puisqu'elle constitue le point culminant des célébrations organisées pour rendre hommage à une Organisation désormais centenaire. J'adresse à toutes les personnes ici rassemblées mes chaleureuses félicitations à l'occasion de cet anniversaire spécial, ainsi qu'à toutes celles et tous ceux qui ont fait leurs objectifs de justice sociale et de travail décent que poursuit l'OIT. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que j'ai l'honneur de célébrer avec vous un centenaire: je garde un excellent souvenir de ma visite ici à l'occasion de la 100^e session de la Conférence internationale du Travail, il y a huit ans.

L'Organisation internationale du Travail est tout aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était il y a cent ans, quand elle a vu le jour. Lors de la Conférence de paix de Paris organisée en 1919 au sortir de la première guerre mondiale, il n'a pas uniquement été question de redéfinition de frontières, de redistribution de territoires, de dette de guerre et de réparations: la question des droits des travailleurs était également à l'ordre du jour. La dimension sociale a fait partie intégrante du processus de paix, et l'on ne peut que saluer la clairvoyance de ceux qui en avaient décidé ainsi. C'est dans ce contexte qu'en 1919 est née l'Organisation internationale du Travail, en même temps que la Société des Nations. Cette naissance a marqué une étape décisive dans l'histoire de la coopération entre Etats.

A la question de savoir par quels moyens nous pouvons garantir la paix, l'OIT répond: par la justice sociale. Dans le Préambule de sa Constitution, les Hautes Parties contractantes se déclaraient «mues par des sentiments de justice et d'humanité aussi bien que par le désir d'assurer une paix mondiale durable». On sait que leur espoir fut rapidement anéanti puisque seulement deux décennies plus tard, en 1939, l'Allemagne déclençait la seconde guerre mondiale qui, avec cette rupture de civilisation qu'a été la Shoah, devait largement éclipser tout ce qu'on avait jamais pu se commettre jusque-là en termes d'horreurs, de crimes et de pertes en vies humaines.

Voilà pourquoi nous ne saurions être trop reconnaissants envers les femmes et ces hommes clairvoyants qui, au lendemain de cette tragédie, ont établi un cadre visant à la paix en Europe. Chance historique, prudence politique et intelligence stratégique se sont conjuguées – et je ne soulignerai jamais assez l'importance de ce qui s'est décidé à l'époque, car cela ouvrait la voie à l'intégration européenne qui allait se déployer au cours des décennies suivantes et permettre la mise en place du cadre international chargé d'œuvrer à la paix. Je pense avant tout à l'Organisation des Nations Unies et à son institution spécialisée, l'Organisation internationale du Travail.

Le nombre des Etats Membres – 32 à l'origine, 187 aujourd'hui – et le poids politique de l'Organisation internationale du Travail n'ont cessé de croître au fil des ans. Ce qui fonde la spécificité de votre Organisation est sa structure tripartite. Depuis cent ans, ce sont en effet les travailleurs, les employeurs et les gouvernements qui établissent d'un commun accord les normes relatives à des conditions de travail décentes et au contrôle de leur application. Le modèle allemand d'économie sociale de marché s'est fortement inspiré de ce partage tripartite des responsabilités. Si les Etats Membres actuels ne sont pas tous favorables à ce que les organisations de travailleurs, les syndicats, participent à cette gestion commune, j'estime quant à moi que le principe d'action de l'Organisation internationale du Travail dénote une remarquable vision à long terme.

En 1969, à son 50^e anniversaire, l'OIT s'est vu décerner le prix Nobel de la paix. Le Directeur général de l'époque, David A. Morse, avait alors fait remarquer que, malgré ses cinquante ans d'existence, l'Organisation n'en était qu'au début de sa tâche. Des propos qui restent d'actualité cinquante ans plus tard, car il reste malheureusement encore beaucoup à accomplir. Aujourd'hui, alors que nous fêtons le 100^e anniversaire de l'OIT, il est évident que la lutte menée en faveur du travail décent demeure aussi cruciale que jamais.

La Journée mondiale contre le travail des enfants, que nous célébrerons demain, le 12 juin, est aussi là pour nous le rappeler s'il était besoin. L'OIT lutte contre ce fléau depuis qu'elle a vu le jour, et sa campagne actuelle est placée sous le slogan «La seule chose qu'un enfant devrait faire travailler est son imagination!» On sait cependant que de nombreux enfants vivent un cauchemar: 152 millions d'entre eux, dont quasiment la moitié ont entre 5 et 11 ans, sont forcés à travailler. Sur ce nombre, 73 millions effectuent des travaux dangereux. Une telle situation est absolument inacceptable, et nous devons tous unir nos forces pour y mettre un terme.

Dans le monde étroitement interdépendant qui est le nôtre, il importe de veiller plus attentivement à ce que la croissance économique aboutisse bien à un progrès social qui profite à tous, y compris aux enfants. On a pourtant souvent le sentiment que le développement va dans la direction directement opposée, et que la mondialisation, source d'un enrichissement considérable pour beaucoup, aggrave aussi les inégalités sociales.

La situation des travailleurs migrants dans le monde du travail est souvent particulièrement dure. Selon les estimations de l'OIT, ils seraient 232 millions dans le monde. Des millions d'entre eux ont été et continuent d'être exploités dans les secteurs de la construction, de l'agriculture ou du travail domestique. Beaucoup sont maltraités, vivent dans des conditions proches de l'esclavage et ne bénéficient d'aucune protection – ou se

voient accorder au mieux une protection minimale. Environ 700 millions de travailleurs dans le monde vivent dans la pauvreté, avec moins de 3,20 dollars des Etats-Unis par jour. Le fait que l'ODD 8 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) des Nations Unies mette le travail décent et la croissance économique sur un strict pied d'égalité n'est pas dû au hasard.

Les pratiques abusives et la discrimination que l'on peut rencontrer dans le monde du travail nous rappellent amèrement à quel point la Déclaration de Philadelphie de 1944 reste d'actualité aujourd'hui. Je citerai trois de ses principes fondamentaux: «le travail n'est pas une marchandise», «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous»; «la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté...» Et c'est bien avec cette inlassable énergie que l'Organisation internationale du Travail s'emploie à promouvoir la sécurité et la santé au travail; à lutter contre la discrimination à l'embauche et dans la vie active de tous les jours; à renforcer l'égalité entre les hommes et les femmes et à permettre ainsi à ces dernières de jouer un rôle de plus en plus important; à consolider le dialogue social; à combattre le travail forcé et la traite des êtres humains; à sensibiliser constamment l'opinion aux pratiques abusives; à combattre ces dernières à l'aide des programmes qu'elle met en œuvre dans le monde entier, et à contrôler l'application des normes relatives au travail décent et à la protection sociale.

Malgré toutes ces avancées, force est malheureusement de constater que nombre des problèmes classiques que l'OIT s'emploie depuis un siècle à résoudre sévissent encore à l'heure actuelle. Nous constatons par ailleurs que la numérisation soumet le monde du travail à une transformation rapide, sans précédent depuis le début de l'ère industrielle. Le travail numérique est souvent sous-traité par les entreprises. L'exécution de tâches comme la traduction, ou comme l'édition de fichiers images, est de plus en plus souvent confiée à des plateformes. Bien sûr, les progrès techniques de diminueront en rien la valeur du travail effectué par l'être humain et nous aurons toujours du travail, mais ce ne sera plus le même travail, et il exigera de nouvelles compétences. Cette évolution ne laisse pas d'être préoccupante pour de nombreux travailleurs et travailleuses, notamment en Allemagne, qui se demandent si leur savoir-faire leur permettra de s'adapter à ces changements, s'ils vont perdre leur emploi et, si tel est le cas, dans quel domaine ils pourront trouver le travail qui leur conviendra le mieux. Ce sont là de graves et vastes questions, et autant d'enjeux cruciaux en ce qui concerne les politiques à mettre en œuvre.

Mais ce n'est pas tout. Non seulement les technologies modernes transforment le contenu du travail, mais elles changent aussi la manière de travailler et les lieux de travail – puisque l'on peut désormais travailler aussi bien dans les locaux d'une entreprise que chez soi ou en voyage. Une telle situation suscite naturellement des attentes, tant chez les travailleurs que chez les employeurs. Ainsi, le travail à domicile permettra de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, mais pourra également entraîner un surcroît de stress pour le salarié, qui doit être joignable à tout instant. Il convient donc de procéder à un réexamen complet de nombreux aspects des conditions de travail, ne serait-ce qu'en raison de l'évolution de la relation classique entre l'employeur et le salarié. Comment les travailleurs d'une plateforme peuvent-ils exiger le respect de leurs droits? Comment l'intelligence humaine et l'intelligence artificielle peuvent-elles ou devraient-elles se compléter? Comment la formation requise sera-t-elle dispensée?

En Allemagne, nous avons élaboré une nouvelle stratégie de formation, qui est présentée aujourd'hui et sera prochainement adoptée par le Cabinet. De nombreux pays de par le monde font de même. Nous nous félicitons que l'Organisation internationale du Travail prenne ces questions très à cœur et qu'elle se soit elle-même dotée d'une Commission mondiale sur l'avenir du travail pour tenter d'y apporter des réponses cohérentes.

Bien entendu, l'Union européenne (UE) travaille également sur ces questions. Nous avons examiné ces derniers mois des propositions concernant la dimension sociale de l'Europe, en particulier un règlement instituant l'Autorité européenne du travail et une directive concernant l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants. La question du salaire minimum constitue également un enjeu majeur dans l'Union européenne. L'Allemagne et de nombreux autres Etats membres ont institué un salaire minimum. Il faut maintenant que nous examinions les moyens de parvenir à des salaires minima comparables, en tenant compte du niveau de vie des pays concernés. Il va de soi que dans l'Union européenne aussi, l'établissement de conditions de travail minimales est essentiel.

Notre modèle économique étant fondé sur une division du travail qui comporte de nombreuses interdépendances, une coopération internationale solide et des réglementations communes sont indispensables, tant pour l'Europe que pour le reste du monde. A cet égard, je ne pense pas uniquement à l'Organisation internationale du travail, mais aussi à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ainsi qu'aux forums du G7 et du G20 – auxquels l'Allemagne participe toujours très activement, notamment pour les dossiers relatifs aux conditions de travail. Puisqu'il ne fait aucun doute que les grands pays industrialisés bénéficient de la mondialisation et de la division internationale du travail, il incombe à ces mêmes pays non seulement de garantir à chacun des conditions de travail équitables à l'intérieur de leurs frontières, mais aussi de promouvoir la mise en place de telles conditions de travail ailleurs, c'est-à-dire à chaque maillon des chaînes d'approvisionnement et de valeur mondiales.

Le Fonds Vision Zéro, qui a été créé en 2015 sous la présidence allemande du G7 pour améliorer la protection de la santé et la prévention des accidents du travail, est à cet égard un très bon exemple. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'OIT, qui met en œuvre les projets du Fonds, les premiers ayant démarré au Myanmar, au Laos, en Ethiopie et à Madagascar. Au niveau local, ce sont les gouvernements qui, en concertation avec les partenaires sociaux, décident quels projets en matière de sécurité et de santé au travail seront soutenus par le Fonds.

Au sein du G7 et du G20, nous accordons également une attention particulière aux moyens à mettre en œuvre pour renforcer la position des femmes dans l'économie et dans la société, au niveau mondial et en particulier dans de nombreux pays pauvres. Ainsi, le G7 et le G20 s'emploient à améliorer la situation des femmes sur le marché du travail, en veillant à ce qu'elles puissent y accéder sur un pied d'égalité avec les hommes. Il s'agit notamment de continuer à promouvoir les qualifications professionnelles des femmes dans les pays en développement. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire en matière d'égalité entre les sexes, y compris dans certains Etats industrialisés. En Allemagne, un tiers des membres des conseils de surveillance sont aujourd'hui des femmes, mais seulement parce qu'une loi a été adoptée après des décennies d'autoréglementation dans ce domaine qui n'avaient pas donné les résultats escomptés. Même à l'heure actuelle, aucune des plus grandes entreprises industrielles n'a de femme à sa tête. Cette situation ne peut pas et ne doit pas durer. Le fait que le poste de Chancelier fédéral soit occupé par une femme est de peu de poids si, de son côté, le monde de l'entreprise ne fait pas avancer les choses.

Chaque année, dans le cadre de la Conférence internationale du travail, l'OIT montre à quel point nous pouvons progresser grâce à une action multilatérale, mais aussi à quel point nous en dépendons. Des représentants des gouvernements de 187 pays et des représentants des employeurs et des travailleurs se réunissent pour élaborer des normes du travail et des normes sociales et s'assurer qu'elles sont dûment appliquées.

L'un des principaux objectifs de la présente session de la Conférence internationale du Travail est d'élaborer une Déclaration du centenaire sur l'avenir du travail, initiative à laquelle je souscris pleinement. Ce texte définira les principales orientations appelées à guider le monde du travail dans un contexte marqué par la progression de la mondialisation

et de la numérisation, ainsi que par tous les défis liés aux changements climatiques et à l'évolution démographique. Je m'attends à ce que l'établissement de la version définitive de ce document donne lieu à des débats longs et ardu, mais ce ne sera certainement pas la première fois que l'OIT montrera qu'elle dispose de toutes les ressources nécessaires pour parvenir à un compromis.

Le système de coopération internationale est actuellement menacé, car nombreux sont ceux qui estiment qu'ils s'en tireront mieux tout seuls. A ceux-là, je répondrai catégoriquement que le compromis fait partie intégrante de la coopération internationale et qu'il ne faut pas le remettre en cause, car c'est lui qui, à partir de points de vue divergents, nous permet d'adopter une position commune à l'échelle mondiale. Le compromis n'est presque jamais une solution parfaitement satisfaisante pour tous, mais c'est pourtant lui qui, globalement, nous permet d'aller de l'avant. Et c'est cet esprit de compromis que l'OIT démontre depuis une centaine d'années, et qui est devenu un modèle de réussite.

Les délégués qui ont participé aux 107 précédentes sessions de la Conférence internationale du Travail sont maintes fois parvenus à convertir les valeurs qu'ils défendaient en conventions et recommandations. Et c'est à eux que nous devons de disposer aujourd'hui de ce système de normes complet, applicable dans le monde entier, visant à une plus grande équité dans le monde du travail. L'Organisation a adopté 189 conventions et 205 recommandations. Bien sûr, comme je l'ai dit il y a un instant, il reste encore beaucoup à faire, mais sans ces 189 conventions, il ne fait aucun doute que notre monde serait dans un plus triste état encore. Quatre principes fondamentaux y sont énoncés: liberté d'association et droit de négociation collective, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants et élimination de la discrimination dans l'emploi et la profession. Ces principes de base sont consacrés par huit conventions, qui ont été ratifiées par plus de 140 Etats Membres de l'OIT, dont l'Allemagne. On ne peut que souhaiter vivement que la quarantaine d'Etats Membres restants envisagent également de les adopter.

Un emploi décent et des conditions de travail décentes pour vivre décemment: nul doute que l'on puisse atteindre cet objectif par diverses voies. Malheureusement, ces voies restent encore bien trop souvent inaccessibles, et trop nombreux sont ceux qui se heurtent à des obstacles qui les empêchent d'aller de l'avant. C'est pourquoi aujourd'hui, comme il y a cent ans, nous avons besoin de l'OIT. J'ai toujours plaidé pour que votre Organisation et d'autres organisations internationales participent aux travaux du G20, de manière à ce que nous restions toujours directement en contact. Nous avons besoin de paix sociale. Nous avons besoin de conditions de travail équitables. Nous avons besoin que la dignité humaine soit préservée.

L'OIT a accompli une œuvre considérable, et je vous en félicite sincèrement. Il reste cependant beaucoup à faire, et c'est pourquoi je veux croire que ce que vous avez déjà réalisé vous incitera à poursuivre votre tâche avec une vigueur renouvelée, dans le monde entièrement nouveau qui est désormais le nôtre.

Je tiens également à remercier tous ceux qui, jour après jour, souvent à l'écart du brouhaha médiatique de la presse et d'Internet, se consacrent avec dévouement à cette tâche laborieuse qu'est la négociation et montent au créneau pour chaque virgule – nous autres Allemands sommes toujours de la partie dans ces cas-là. Je tiens à vous remercier, car votre travail portera ses fruits pour tant d'êtres humains qui peuvent ainsi espérer voir leurs conditions de travail s'améliorer ou avoir le droit d'insister pour obtenir de meilleures conditions de travail. Je peux vous assurer que l'Allemagne restera un Membre actif de l'OIT. Vous avez le maintien de la dignité humaine pour mission, vous avez les droits de l'homme de votre côté, donc vous vous battez pour une cause juste. Ceci, je vous le dis à tous, gouvernements, employeurs et travailleurs, et mes vœux vous accompagnent. Sachez que nous lutterons à vos côtés.

**Allocution de Son Excellence
M. Emmanuel Macron,
Président de la République française**

M. Macron
Président de la République française

Cette 108^e session de la Conférence internationale du Travail est l'occasion de célébrer les cent ans de notre Organisation, la plus ancienne des organisations internationales existantes. Et vous l'avez rappelé à l'instant, dès 1919, sur les cendres encore brûlantes de la Grande Guerre, alors que la folie des hommes venait de prendre 18 millions de vies, une idée a pris corps, portée par les organisations syndicales et inscrite dans le Traité de Versailles en son titre XIII: la paix universelle ne peut être fondée que sur la justice sociale.

Née au milieu du XIX^e siècle dans les luttes des travailleurs pour la dignité, contre l'aliénation, nourrie des idéaux de solidarité internationale que la violence meurtrière vint fracasser une première fois, elle apparut comme une nécessité. Parce que précisément les travailleurs de chaque camp avaient versé leur sang, parce que déjà les esprits pionniers de l'Organisation internationale du Travail (OIT) avaient compris que l'on ne peut construire une paix durable sur la somme des injustices. Ce fut Justin Godart présentant, avant même l'Armistice, une résolution faisant du travail l'une des clés de la paix à venir, ce furent Arthur Fontaine, Léon Jouhaux, et bien sûr Albert Thomas, qui dirigea cette institution et mit tant de cœur à faire adopter dès les premières années des conventions et des normes pour que l'OIT passe de l'idée à la réalité. Et ce fut, dès le début, l'engagement de la France, vous l'avez dit, à travers quelques-unes de ces grandes figures, à travers l'engagement de l'ensemble de ses partenaires sociaux, de ses forces syndicales et patronales; la France, qui est aujourd'hui le deuxième pays à avoir ratifié le plus de conventions et d'engagements concrets, et donc à avoir mis dans son droit réel, effectif pour nos concitoyens et nos travailleurs, l'ensemble des acquis de l'Organisation internationale du Travail.

En 1944, les choses avançaient encore. La Société des Nations établie en ce lieu n'avait pu empêcher l'histoire de bégayer et, alors que la seconde guerre mondiale n'était pas achevée, ce fut la Déclaration de Philadelphie et l'idée que tous les êtres humains, quels que soient leur race, leur croyance ou leur sexe, ont le droit de poursuivre leur progrès matériel et leur développement spirituel dans la liberté et la dignité, dans la sécurité économique et avec des chances égales.

Par deux fois, au cœur du chaos, l'idée du progrès s'est affirmée avec force dans les consciences comme une espérance de paix. Refuser de se résigner, agir en responsabilité, bâtir pas à pas la solidarité internationale par le dialogue et par le droit, voilà l'esprit de notre Organisation, voilà la tâche à laquelle des générations et des générations se sont ici employées. Il serait trop long de rappeler ici l'ensemble de ce que l'on appelle parfois «les acquis» lorsqu'on se parle à nous-mêmes, mais qui sont le fruit de tant de combats. Je pense que nous ne devons jamais oublier, quand nous nous parlons à nous-mêmes cent ans après, tout ce que l'Organisation internationale du Travail a permis de battre en brèche, tout ce qui était considéré à l'époque comme acquis et qui a été remis en cause pour que le progrès se fasse.

Cent ans de combats, cent ans de justice sociale, cent ans de dialogue, 189 conventions ratifiées qui ont changé la vie de millions d'hommes et de femmes, 205 recommandations adoptées: un double héritage qui nous oblige et qui se poursuit. Et l'histoire de cette Organisation, c'est l'histoire justement de l'ensemble de ces combats, et c'est l'histoire d'ouvriers, d'employés, qui ont pu obtenir par convention la limitation de la durée du travail dans la journée et dans la semaine.

C'est l'histoire d'enfants qui ont pu prendre le chemin de l'école parce que leur place n'était pas à l'usine, mais devant un professeur et un tableau noir. Et je veux ici souligner que, dans les prochains jours, la France prendra la présidence de l'Alliance 8.7, partenariat mondial contre le travail forcé et le travail des enfants. Avec notre soutien, y compris financier, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les partenaires sociaux et les organisations non gouvernementales (ONG) feront alliance autour de l'OIT pour mettre fin à ce fléau.

L'OIT, ces combats que je rappelais, c'est l'histoire de femmes qui ont pu bénéficier d'un congé de maternité. C'est l'histoire de la liberté des peuples précisément se libérant des pires injures quand, dès 1964, l'OIT condamna l'apartheid. Nelson Mandela ne s'y trompa pas quand, vingt-six ans plus tard, il vint ici saluer le rôle pionnier de l'Organisation. C'est l'histoire du combat pour la liberté syndicale mené aux côtés de Solidarność en Pologne, pilier de la démocratie, indispensable parmi toutes les libertés. Voilà, à travers simplement quelques exemples, ce que l'OIT a apporté. Quand les combats sont encore si nombreux devant nous, on a du mal à parler d'héritage, mais il est pourtant là qui nous oblige.

Au-delà de toutes ces avancées, de tous ces combats menés et gagnés, c'est aussi une méthode. Une méthode, je dois le dire, et nous en parlions à l'instant même avec les organisations syndicales et patronales françaises, dont nous avons sans doute beaucoup à apprendre pour nous-mêmes: celle du dialogue tripartite, la réunion à parts égales des Etats, des représentants syndicaux et des organisations patronales dans une seule et même instance. Ce cadre peut se révéler exigeant. Il faut, je le sais, remettre plusieurs fois l'ouvrage sur le métier, accepter que la prise de décisions prenne parfois plus de temps, mais cela permet d'avoir des résultats solides. Et c'est la nature même du compromis que d'encourager les échanges et de les assumer. Là aussi il m'appartient, de là où je parle, de tirer toutes les conséquences de cette méthode et de savoir retirer ce qu'elle a su ici produire.

Ce double héritage de progrès et de méthode, il nous appartient collectivement aujourd'hui de le porter et de le faire vivre, et je le dis au moment de ces cent ans, un moment clé de l'histoire de l'Organisation, alors que vous vous apprêtez à adopter une déclaration importante. L'OIT est cet endroit où, à chaque fois, la conscience a su se réveiller quand le chaos était là, et je pense que le chaos est là.

Je pense que la responsabilité de notre génération est de ne pas attendre une nouvelle guerre, mais de regarder en face le monde tel qu'il est. Si je regarde le siècle qui vient de s'écouler, il a permis beaucoup d'avancées: le libéralisme et l'économie sociale de marché, comme on aime à le dire en Europe, ont permis de vraies avancées. Nous avons sorti dans le monde entier des centaines de millions de nos concitoyens de la pauvreté et nous avons un véritable acquis, une histoire de progrès qui s'est faite sous nos yeux, parfois que nous avons presque digérée, dont on ne rappelle pas l'importance et le caractère unique dans l'histoire de l'humanité. Les cinquante ou soixante dernières années ont été à cet égard uniques, elles sont le fruit de tout ce travail collectif et de ce que nous avons su produire.

Il n'en demeure pas moins que ces dernières décennies ont été marquées par une crise profonde – économique, sociale, environnementale, politique et donc civilisationnelle – qui nous impose de réagir. Et cette crise, elle est là. Et nous l'avons vécue dans nos propres sociétés. C'est la crise vécue par des territoires, des concitoyens à qui l'on a expliqué que l'ouverture du monde était bonne et pacificatrice, ce qui était vrai, mais qui ont découvert l'autre face de cette mondialisation, qui rimait avec délocalisation, qui rimait parfois avec dégradation de leurs conditions de vie, d'organisation ou de travail, et ce fut la découverte d'un dumping social, environnemental, qui a rythmé les dernières décennies. Ces dernières décennies ont été marquées par quelque chose qui n'est plus le libéralisme et l'économie sociale de marché, mais qui a été depuis quarante ans l'invention d'un modèle néolibéral et

d'un capitalisme d'accumulation qui, en gardant les prémisses du raisonnement et de l'organisation, en a perverti l'intimité et l'organisation dans nos propres sociétés. La rente peut se justifier quand elle est d'innovation, mais peut-elle se justifier dans ces conditions lorsque la financiarisation de nos économies conduit à ces résultats? Et en avons-nous tiré toutes les conséquences? Je ne crois pas.

Ces dix dernières années, nous n'avons pas tiré l'ensemble des conséquences des crises que nous avons vécues. La grande crise financière et économique de 2008-2010 nous a conduits à réagir, nous avons su apporter une réponse à la crise des dettes souveraines et des systèmes financiers. Nous n'avons pas réellement changé le modèle d'organisation du capitalisme. Des ajustements ont été conduits dans plusieurs pays, pas le mien, je dois le dire, mais dans beaucoup de pays du sud de l'Europe ou ailleurs, des ajustements brutaux, inédits depuis la seconde guerre mondiale, qui ont permis l'ajustement de ces économies par les salariés, avec des reculs qui ne s'étaient jamais vus en temps de paix.

De la même manière, l'accumulation des richesses dans certains lieux et chez certains s'est accélérée ces dernières décennies. Je défends, pour ma part, une économie de progrès. Je crois en l'innovation technologique, entrepreneuriale, je la défends dans mon pays, en Europe et dans les enceintes multilatérales. Il n'en demeure pas moins que quelque chose ne fonctionne plus dans l'organisation de ce capitalisme. On doit tous regarder en face la situation, quand ce modèle profite de plus en plus à quelques-uns et qu'il conduit à des déséquilibres territoriaux qui fracturent toutes nos démocraties. Et ça ne touche plus uniquement quelques pays: les pays qui sont à la pointe de la mondialisation le vivent, y compris ceux dont le produit intérieur brut progresse le plus. Nous avons donc un système dont les progrès macroéconomiques se construisent sur des déséquilibres microéconomiques et territoriaux. Tel est le monde dans lequel nous vivons. Je ne vais pas ici égrener les chiffres, les constats que vous connaissez infiniment mieux que moi, des inégalités territoriales, sociales, des concentrations de pauvreté, de l'insuffisante couverture sociale qui existe dans le monde où nous vivons, mais ce que je veux simplement dire ici (et que j'avais dit d'ailleurs de la même manière il y a maintenant près de dix-huit mois à Davos dans une enceinte dont les oreilles sont peut-être moins ouvertes à ce genre de constat, mais qui est malgré tout là), c'est que cette économie de marché dans laquelle nous vivons est de moins en moins sociale, comme nous l'avions voulue à la fin de la seconde guerre mondiale. Au fond, elle est même de moins en moins libérale, au sens le plus littéral du terme, et elle est de plus en plus d'accumulation de rentes et de corporatisme; c'est ça la réalité.

Le libéralisme comme philosophie politique aime la liberté de chacun en tant que chaque homme digne est libre et qu'il peut l'être et défendre ses droits, mais il n'aime pas quand cette liberté devient la loi de la jungle et permet la captation des richesses par quelques-uns ou l'accumulation de rentes parce qu'il y a du dumping social ou fiscal ou environnemental, ou des règles perverties. Or c'est aujourd'hui l'espèce de travestissement de notre économie mondiale à laquelle nous sommes arrivés. Il nous faut le regarder en face, pourquoi? Parce que c'est porteur d'une crise très profonde dans nos démocraties et dans nos pays: ce qui nourrit partout les extrêmes, la démagogie, ce qui affaiblit la démocratie en son sein, ce qui parfois la fait reculer, ce qui fait douter nos concitoyens, c'est qu'ils n'ont plus leur part de progrès, parce qu'ils voient ce fonctionnement international, cette histoire d'ouverture qu'on a leur a tant et tant expliquée, se désagréger sous leurs yeux, et c'est une réalité. Et c'est une réalité et un problème avant tout pour celles et ceux, quelles que soient leurs sensibilités politiques, qui croient dans le progrès et dans la démocratie.

Et je le dis ici avec force parce que cette crise que nous sommes en train de vivre, qui est là sous nos yeux, mais qui peut paraître douce parce que les victimes ont peu de portevoy et sont disséminées, parce que pour l'instant elle ne fait pas de guerre, cette crise elle est là, elle est là. Elle est en train de décomposer le consensus profond sur lequel la démocratie, le progrès et les libertés individuelles se sont bâtis depuis le XVIII^e siècle dans nos pays. Si la France a une responsabilité, elle qui a été à l'avant-garde de ces idées de

progrès et des Lumières, et je le dis ici dans une terre qui a aussi porté ces Lumières et tant de ces philosophes, c'est que c'est exactement ce qui est aujourd'hui en train d'être bousculé par notre organisation collective sur le plan international. La démocratie avançait avec les libertés individuelles, l'économie sociale de marché et des équilibres où chacun trouvait sa part de progrès. Quand le peuple, quelles qu'en soient les catégories, ne trouve plus sa part de progrès, il ne peut plus adhérer à un régime politique tel qu'il se présente devant lui. C'est ce qui est en train de se passer dans nos démocraties. C'est ce qui fait que certains sont attirés par l'autoritarisme, qui semble plus efficace pour protéger des menaces venant de l'extérieur, et qui dit: «La démocratie ne vous protège plus contre les inégalités de ce capitalisme devenu fou! Nous, on va vous protéger, on va fermer les frontières, faire des murs, sortir du multilatéralisme. Il est mou. Ce sont des gens qui parlent, mais ils n'ont pas de résultat.»

Ce sont nos échecs qui alimentent les extrêmes, le rejet de l'autre, parce qu'il faut toujours un coupable, quand les choses se mettent à aller dans le mauvais sens à ce point, et donc, comme en 1919 et en 1944, je pense qu'aujourd'hui nous sommes à l'orée, si nous n'y prenons pas garde, d'un temps de guerre, et cette guerre est là, dans nos démocraties. C'est la crise profonde que nous sommes en train de traverser. Nous pouvons décider d'être des somnambules, mais si nous voulons avancer fortement, il nous faut prendre quelques engagements forts face à cela, et considérer, en effet, que ce sur quoi nous vivons depuis tant et tant de décennies a été perverti en son sein.

Et à cela s'ajoutent deux grandes angoisses légitimes face à la transformation numérique et à la transformation environnementale et écologique. Elles sont là, elles traversent aussi nos sociétés, et elles s'ajoutent à la crise que je viens d'évoquer, mais nous devons aussi les appréhender, avec des conséquences qui viennent se rajouter à cette crise, en quelque sorte endogène, du monde qui est le nôtre. Le numérique est une source formidable d'opportunités, de création de richesses, d'innovations, de changement de nos vies, de pratiques. Nous en sommes tous des pratiquants au quotidien. Il n'en demeure pas moins que c'est aussi une source de fracturation du travail, de plongée vers une solitude de l'individu et du travailleur, de désagrégation de la relation salariale, qui nous plonge dans un monde ou une forme de fiction qui consisterait à dire: «Ecoutez, le numérique c'est formidable, chacun pourra contribuer à la croissance du monde et à sa richesse, chacun sera dans une relation contractuelle avec son employeur, et nous serions comme des monades plongées les unes avec les autres, dont les relations seraient à repenser.» Fiction! Et de la même manière, les transformations écologiques qui sont les nôtres, le défi du réchauffement climatique comme de la biodiversité nous imposent de repenser ce modèle.

Parce que nous ne pouvons pas avoir, d'un côté, un modèle productif dont les conséquences sont, nous le savons maintenant, négatives et qui en outre se sont accélérées ces dernières décennies et, de l'autre, des pouvoirs publics ou des acteurs qui en seraient les victimes, en particulier quand on vit dans les territoires les plus fragiles – Pacifique ou Afrique, ou ailleurs –, ces pouvoirs publics, et donc les contribuables, devant en quelque sorte réparer ces conséquences négatives.

Il nous faut là aussi remettre cette transition au cœur du modèle productif et réussir, par l'innovation, d'une part, mais aussi par notre organisation d'ensemble, à remettre une forme de principe de dignité au cœur de notre modèle productif, pour que l'objectif de lutte contre le réchauffement climatique et pour la biodiversité reprenne sa place dans notre organisation collective, sur le plan international et dans notre organisation productive. Et là aussi, c'est un devoir. Au fond, la crise endogène de notre capitalisme, l'accélération de la transition numérique et l'accélération du réchauffement climatique et de la raréfaction de la biodiversité nous conduisent à repenser très profondément nos manières de nous organiser, et rendent encore plus impérieux le multilatéralisme qui est le vôtre, qui est le nôtre, dans ce monde, avec un double combat: celui pour la dignité de l'homme et celui pour rendre ce monde habitable.

C'est au fond le sujet qui nous est posé collectivement, parce qu'à la fin des fins on a pu penser pendant plusieurs décennies qu'on pouvait aller produire d'un côté et venir ensuite se reposer de l'autre, qu'on pouvait oublier l'endroit d'où on venait, où on élevait ses enfants, pour aller créer de la richesse ou profiter d'opportunités dans d'autres économies, pour pouvoir ensuite revenir couler des jours heureux là où on était né, là où on avait grandi. C'est terminé! Parce que la crise que je viens de décrire est en train de bousculer toutes les démocraties, y compris celles qui étaient les plus attachées à cet ordre ouvert.

Alors, comment affronter aujourd'hui ce défi? A travers plusieurs priorités. La première est de méthode. Je pense que, face à ce défi, on ne peut pas réussir seul, et qu'il faut de la cohérence. Alors, je sais bien ce qu'on peut me reprocher, même si j'essaie d'avoir toujours le même discours, et ce qu'on peut reprocher à beaucoup de dirigeants: «Vous êtes formidables, vous êtes en train de tenir des discours crypto-marxistes à l'Assemblée et devant l'OIT et puis, chez vous, vous faites votre petit commerce, vous faites vos réformes, les choses avancent, etc.» Je ne crois pas. Je crois simplement que cette transformation profonde du modèle économique, social, productif, civilisationnel que je viens de décrire, ne se fait pas dans un seul pays, aussi vrai que le XX^e siècle a montré que le socialisme en un seul pays ne fonctionnait pas. La lutte contre les inégalités du capitalisme international ou la lutte pour l'écologie, ça ne marche pas dans un seul pays. Ce n'est pas vrai. On peut l'essayer, ça crée une chose: ça crée le recul économique, ça réduit les opportunités et ça vous permet de moins bien aborder les choses.

Quand je regarde la France, je considère que ni sur le plan environnemental ni sur le plan des droits sociaux nous n'avons à rougir devant beaucoup d'autres nations – et nous continuerons d'avancer ensemble avec, d'ailleurs, des organisations que nous devons sans doute améliorer et des leçons que nous devons tirer de nos propres échecs et insuffisances. Je pense néanmoins que nous devons, et c'est notre responsabilité, au sein de l'Europe et par le multilatéralisme, avancer beaucoup plus fort et porter nous-mêmes la transformation de ce modèle, auquel je crois. Et c'est ce que nous sommes en train de faire par la mobilisation territoriale, par notre lutte contre les inégalités femmes-hommes dans le travail, par les sujets de mobilisation concrets et cohérents avec l'agenda que je viens de porter. La mobilisation européenne que nous portons pour un salaire minimum partout en Europe, pour justement recréer de la convergence, est cohérente avec cela.

Il nous faut, dans cette bataille, remettre du multilatéralisme partout et nous battre pour que l'ensemble des nations, et avec elles, leurs partenaires, avancent de concert. Et partout où on fait reculer le multilatéralisme, on met en danger la possibilité de réformer en profondeur, justement, cet agenda que je viens de décrire. A ce titre, l'avancée qui a été permise lors du G7 Social, il y a quelques jours, par l'ensemble des partenaires sociaux que je veux saluer, la ministre du Travail ici présente, est importante. C'est la première fois qu'on a une déclaration tripartite dans un G7 ou un G20. C'est la première fois, donc c'est possible, avec de vraies conclusions, et c'est pour ça qu'il nous faut continuer à œuvrer. Je sais qu'il y a des doutes, que certains menacent de partir, que d'autres voudraient qu'on accélère sur d'autres priorités. Il nous faut aujourd'hui tenir un agenda multilatéral exigeant, réussir à garder la méthode tripartite qui est la vôtre pour pouvoir avancer et avoir, justement, des combats et des réussites concrètes dans cette transformation que j'évoquais à l'instant. C'est indispensable, indispensable!

Combat de méthodes, donc, sur lequel nous devons ensemble réussir à tenir toutes les parties prenantes et à donner encore plus d'ambition. Et c'est celle que nous porterons dans le cadre de ce G7 qui ne s'arrêtera pas simplement à un G7 Social, mais qui doit aussi intégrer le G7 Finances et qui doit réussir à intégrer le G7 à Biarritz des chefs d'Etat ou de gouvernement. Je veux que nous ayons non seulement une réflexion, mais que nous amenions l'ensemble des parties prenantes à intégrer que le système en son sein ne peut plus fonctionner de la même manière, que ses déséquilibres propres, que ce qui touche nos

sociétés est de telle nature, comme je viens de le décrire, que nous sommes précisément, nous, puissances économiques du monde libre, en responsabilité de devoir le bouger.

Ensuite, il y a pour moi quatre priorités sur lesquelles nous devons avancer dans ce contexte.

La première, c'est la lutte contre les inégalités dans le monde du travail et d'abord la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, et contre les violences et le harcèlement dans le monde du travail. Nous recensons les législations les plus avancées au monde en la matière et nous demanderons à chacun des Etats, sur cette base, de faire évoluer sa législation. C'est là aussi un point important du G7, dont la France assume la présidence cette année: cette idée du bouquet législatif qui avait été portée par plusieurs ONG, plusieurs avocats, dont M^{me} Halimi et plusieurs autres, dont nous nous sommes inspirés pour essayer de faire avancer chacun et mener ce combat. Cela viendra nourrir, bien entendu, la dynamique portée par la première Convention universelle sur l'élimination de la violence et du harcèlement contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, dont la France soutient clairement et sans ambiguïté l'adoption et sur laquelle, d'ailleurs, nous avons des responsabilités au sein de l'Union européenne, que nous porterons. C'est un texte qui est bon, que je soutiens sans réserve et sur lequel nous devons collectivement avancer.

Mais cette lutte contre les inégalités, c'est aussi celle qui doit collectivement nous amener, dans ce cadre multilatéral, à poursuivre le combat en tenant compte de ce qu'est très profondément la relation salariale. Je l'évoquais tout à l'heure avec quelques-uns, c'est toujours une relation qui est inégale: elle n'est jamais contractuelle simplement parce qu'elle est la relation entre un employeur et un employé et elle est d'ailleurs constitutive même de la philosophie du droit du travail. Et c'est pourquoi aussi il nous faut continuer, en Europe même, et au sein des organisations internationales, à nous battre pour ne pas normaliser, si je puis dire, les éléments de cette relation et ne pas considérer que la lutte contre les inégalités dans le monde du travail s'écrase en quelque sorte sur la lutte contre les inégalités économiques. Ce n'est pas vrai. C'est pourquoi aussi je veux qu'on puisse continuer à défendre, en Europe en particulier, un véritable ordre public social avec toutes ses composantes, et cette idée d'un salaire minimum européen, chaque pays gardant sa liberté.

Parce que, si on n'a pas cet ordre public social européen, si on n'a pas ce combat pour lutter contre les inégalités, alors on a les effets au sein même de l'Europe de ce que je décrivais tout à l'heure. Ici, je le dis devant plusieurs chefs d'Etat ou de gouvernement qui, soit sont membres de l'Union européenne, soit ont entamé les discussions pour y entrer. Je salue Madame la Première ministre de Serbie. Aujourd'hui, les pays de l'Est ou du Sud ont à vivre ce qu'est la désagrégation du droit social et l'absence d'un ordre public social européen suffisant, avec des problématiques qui n'existaient pas il y a quelques années en Europe même et qui sont en train d'émerger, des problématiques démographiques. Quand des pays de l'Est de l'Europe vous disent: «Je n'ai plus de travailleurs chez moi, je perds 20 à 30 pour cent de ma population parce qu'ils vont travailler en France, en Allemagne ou ailleurs, parce que là il y a un salaire minimum et qu'ils gagnent quatre fois mieux leur vie que chez moi.» Ça n'est plus l'Europe! Nous n'avons pas fait l'Europe pour ça! L'Europe ce n'est pas un marché, c'est un projet avec de la liberté, de la solidarité et des convergences. Et c'est mauvais pour les pays européens qui jouent le jeu – nous les premiers –, et c'est aussi mauvais pour les pays d'origine et les travailleurs de ces pays. Donc nous avons à nous battre collectivement pour cet ordre public social et ce salaire minimum.

Deuxième axe, c'est la bataille, deuxième priorité, pour l'accès universel à la protection sociale. Là aussi, nous aurons besoin de la mobilisation des Etats, des partenaires sociaux et de la société civile. Une initiative est lancée par le G7, qui appelle tous les pays à honorer leur engagement de développer des systèmes de protection sociale pour tous d'ici à 2030 selon les principes énoncés dans la recommandation adoptée par l'OIT en 2012. Nous invitons ainsi les pays du G7 à rejoindre le Partenariat mondial pour la protection sociale

universelle, présidé par l'OIT et la Banque mondiale. C'est indispensable. Nous le savons, aujourd'hui la moitié à peu près de la population mondiale n'est pas couverte par ces droits, mais surtout, nous avons une transformation de ces droits et la nécessité de reconvoquer l'universalité d'accès à la protection sociale, à cause des bouleversements que j'évoquais.

L'OIT a fait un travail, que je rappelais à l'instant, remarquable. Nous avons besoin aujourd'hui de remettre de la pression pour que les Etats Membres s'y joignent, y remarquent justement de l'engagement. Et elle l'a fait avec la Banque mondiale de manière, là aussi, inédite pour créer le partenariat. Nous avons nous-mêmes besoin de continuer le travail qui consiste à bâtir cette nouvelle protection sociale universelle parce qu'elle change dans nos pays mêmes, parce que la protection sociale qui a été bâtie durant le XX^e siècle sur le salariat et le rapport à une organisation sociale productive était celle d'une économie de long terme, de cycle long, de rattrapage dans nos économies qui allait avec le monde industriel. Or elle est bousculée par les changements du monde, par le fait que nous sommes dans un cycle d'économie de l'innovation, où la relation s'individualise de plus en plus à cause du numérique. Il nous faut donc recréer des droits universels attachés aux personnes, mais dont les conquêtes et la régulation puissent donner une part entière aux partenaires sociaux. C'est pour cela que nous avons à réinventer, là aussi, une grammaire commune d'action, parce qu'on ne peut pas réindividualiser les droits en considérant qu'il n'y aurait plus à représenter les travailleurs dans la société. Et c'est le défi qui est le nôtre, simplement, nous devons repenser cette protection autrement que par le lien financier qui était celui de l'Etat providence du XX^e siècle. Il faut le repenser par une organisation commune qui est devant nous et sur laquelle, là aussi, nous devons être collectivement innovants. Et j'ai ma part de responsabilité dans cette bataille avec l'ensemble de nos partenaires sociaux et du gouvernement.

Le troisième axe, c'est l'accompagnement des travailleurs pour la transformation numérique. Nous avons évoqué cela, je sais que c'est au cœur de vos réflexions, de vos batailles, et je n'apprends rien à personne ici: l'économie des plateformes, la robotisation, l'intelligence artificielle, ce sont des opportunités formidables. Si on en parle dans les grandes capitales, les gens vont vous parler essentiellement des opportunités, et elles sont là, qui vont permettre de réduire la pénibilité, d'améliorer la productivité, d'inventer de nouveaux usages, de lutter contre des maladies, d'inventer de nouvelles formes de mobilité, de lutter contre le réchauffement climatique de manière plus efficace. Et c'est vrai, mais si vous parlez de robotisation, d'intelligence artificielle, de transformation numérique à nos concitoyens, 80 pour cent d'entre eux ont peur. Ils ne voient pas des opportunités, ils voient des risques. Ils disent: «c'est une machine qui va me remplacer au travail», ils disent: «ce sont des données particulières, les miennes, qui vont être données à je-ne-sais-pas-qui, qui vont réduire mes propres droits, ma liberté» et ils se disent: «ce sont des choses qui vont déshumaniser notre société». Et donc là, nous avons collectivement à penser une éthique, un cadre de régulation pour que la part d'innovation que nous devons apporter, accompagner, financer, se double là aussi d'un progrès social.

Nous n'avons pas réussi à ce stade à montrer la part d'humanité du numérique, et donc la part de progrès social que le numérique apporte. C'est notre défi à tous: c'est le défi de tous les entrepreneurs du numérique au premier chef, c'est le défi des gouvernements. L'innovation en apporte, il faut de plus en plus le montrer parce que certaines entreprises apportent des réponses à nos défis collectifs. C'est vrai que, par le numérique, on va réduire la pénibilité. C'est vrai que, par le numérique et l'innovation, on va réduire les émissions, mais nous devons là aussi réussir à montrer que ça ne se traduit pas par plus de précarité, par un recul des droits et de l'histoire du progrès. Et, au fond, aujourd'hui, nous devons regarder en face ce que cette numérisation de nos sociétés apporte: la peur de la solitude, qui est là, la fragmentation du monde du travail et ses reculs. Et c'est pourquoi il nous faut d'abord, dans chaque pays, œuvrer pour faire face à ce défi. C'est ce que nous faisons parce que, pour faire face à ce défi, il faut mieux former et mieux former tout au long de la vie: essor et transformation de l'éducation, de notre formation à l'université, et effort avec l'ensemble

des partenaires sociaux ici présents et des régions en France pour investir dans les compétences tout au long de la vie. Ce sont 15 milliards d'euros qui seront investis en France pour accompagner 2 millions de demandeurs d'emploi et de jeunes en difficulté pour faire face à ces défis, parce qu'il faut pouvoir être équipé face à ces transformations du monde et pouvoir justement réussir, pas seulement à s'adapter, à saisir la part d'opportunités de ces changements.

Il nous faut en outre adopter de nouvelles règles. Jusqu'à présent, l'Internet et la numérisation n'ont été que de la liberté absolue. Or, la liberté absolue, s'il n'y a pas le minimum d'ordre, l'ordre public qui permet la liberté, c'est la loi de la jungle. C'est pourquoi sur ce sujet il nous faut aussi adopter des règles communes. En France, nous adopterons une nouvelle réglementation pour une amélioration substantielle des conditions des travailleurs des plateformes, qui est indispensable. Nous avons enclenché avec les grandes plateformes numériques un dialogue dans le cadre du Forum Tech for Good, pour les conduire justement à assurer leurs travailleurs, de manière proactive. Sur le plan international – et votre déclaration sera extrêmement importante à cet égard –, il nous faut réussir à bâtir le cadre de ce que sont les droits des travailleurs sur ces plateformes. Qu'ils soient d'ailleurs indépendants ou travailleurs de petites entités, on ne peut pas avoir une désagrégation de notre organisation collective par la nouvelle organisation du travail contemporain que permet le monde numérique, parce que rapidement, ces opportunités deviendront un recul et nourriront cette crise que j'évoquais il y a un instant. Et donc nous avons commencé au niveau national, et c'est maintenant aux niveaux européen et international qu'il nous faut avancer et, je crois, en lien profond aussi avec d'autres organisations, et je conclurai sur ce point.

Le dernier défi, sur le fond, c'est celui de la transition écologique. Plusieurs l'ont dit dans cette salle avant moi, le combat pour la justice sociale, dans la crise que j'ai essayé de décrire, est jumeau du combat pour la justice environnementale parce que c'est la même chose: c'est un système qui a, en quelque sorte, perdu en son sein les bonnes finalités et dont les externalités négatives, comme disent joliment les économistes, seraient la grande pauvreté, l'exclusion et l'écologie. On doit remettre la lutte contre le réchauffement climatique et la lutte pour la biodiversité au cœur du modèle productif. Il nous faut mener ce combat parce que c'est aussi un combat de justice sociale, parce que les victimes aujourd'hui des inégalités écologiques, ce sont les mêmes que les victimes de l'inégalité sociale et des inégalités au travail. C'est pourquoi, je souhaite que nous portions collectivement cette transition écologique par les projets. C'est après la décision américaine de quitter les Accords de Paris que nous avons lancé, avec le One Planet Summit, ce que nous allons poursuivre dans le cadre du G7 par une réunion ad hoc. Nous avons mobilisé les partenaires sociaux, les entrepreneurs, les intellectuels, les universitaires pour monter des projets concrets et répondre à cela, et porter pour la première fois des initiatives visant à changer l'organisation de certains financeurs, de certains fonds, de certains acteurs économiques en leur sein. Pour la première fois, une coalition d'acteurs a été créée il y a quelques mois grâce à l'implication de plusieurs fonds souverains, et je veux tout particulièrement souligner l'implication de la Première ministre de Norvège, pour que ces fonds souverains intègrent l'objectif environnemental et assurent justement la conduite de tels projets. C'est la même perspective que nous voulons mener avec plusieurs grandes entreprises internationales, avec justement certains de ces investisseurs pour qu'ils intègrent l'impact environnemental et social dans leurs choix d'investissement. Et je souhaite qu'au G7 nous puissions lancer cette initiative d'un fonds à impact social et environnemental et avoir une véritable croissance inclusive qui intègre cette transition écologique dans ses objectifs.

C'est aussi ce que, dans chacun de nos pays, nous devons intégrer dans le dialogue territorial avec nos entreprises, avec nos salariés, avec les collectivités: permettre d'intégrer nos objectifs environnementaux et les faire rimer avec nos objectifs sociaux et économiques. Et donc, partout sur nos territoires, porter ces transitions en permettant leur financement par les entreprises, qui sont parties prenantes, les Etats, les collectivités; transitions qui seules,

sur plusieurs années, permettent de passer de territoires attachés à des activités industrielles parfois très polluantes et où il y a souvent de la pénibilité à des territoires où, grâce à de nouvelles activités économiques, on travaille et on vit mieux en respectant nos objectifs environnementaux. Plusieurs l'ont ici porté dans leurs réflexions et écrits précédents, et c'est ce que nous sommes en train de commencer à mettre en œuvre en France, et je souhaite que nous accélérions. C'est ce qu'on doit aussi porter au niveau européen et au niveau international dans les enceintes que j'évoquais.

Voilà les cinq priorités, la priorité de méthode et les quatre priorités que je souhaite que nous portions dans le cadre de ce G7 que préside la France, mais que je souhaite qu'ensemble nous puissions porter compte tenu de la nature de la crise qui est la nôtre. La France a traversé ces derniers mois une crise très dure, mais que j'ai personnellement vécue comme une forme d'opportunité parce que le peuple français ne se résout jamais et lorsqu'il dit avec force ce qu'il a dit, je crois qu'il faut avec beaucoup d'humilité savoir écouter, savoir constater ce qu'on a mal fait, ne pas arrêter de faire ce qu'on doit faire, savoir changer de méthode, mais entendre, je crois, l'intention, le message profond.

J'ai essayé d'en tirer les conclusions pour la France, ce sont les mêmes que celles qui animent ce que je partage avec vous aujourd'hui. Nos concitoyens veulent plus de sens, plus de proximité et plus d'humanité. Je crois qu'ils sont prêts à saisir les transformations actuelles: ils les voient, ils les comprennent, ils les vivent. Notre jeunesse parfois les comprend mieux que nous, qui sur le sujet du climat par exemple nous pousse, impérieuse, à agir plus vite et plus fort, et elle a raison. Nous avons peut-être parfois construit de bonnes réponses trop loin de nos concitoyens ou en considérant qu'il y avait des «sachants» et des «subissants», et je pense que c'était une erreur fondamentale. Et donc notre responsabilité collective, c'est de transformer notre manière de faire, je dirais de la façon la plus intime dans l'entreprise, sur nos territoires, au sein du gouvernement et dans la manière d'être et de faire avec l'ensemble des parties prenantes, et de remettre en effet l'homme au cœur, l'humanité au cœur, et je crois que le combat qui est le vôtre et qui est le nôtre pour les années à venir est essentiel à cet égard.

Je l'ai dit avec force: je crois que la crise que nous vivons peut conduire à la guerre et à la désagrégation des démocraties. J'en suis intimement convaincu. Je pense que tous ceux qui croient, sagement assis, confortablement repus, que ce sont des craintes qu'on agite, se trompent. Ce sont les mêmes qui se sont réveillés avec des gens qu'ils pensaient inéligibles, ce sont les mêmes qui sont sortis de l'Europe alors même qu'ils pensaient que ça n'advierait jamais. C'était souvent les plus amoureux d'ailleurs de cette forme de capitalisme et de l'ouverture à tous crins. Moi, je ne veux pas commettre avec vous la même erreur et donc nous devons réussir à ce que notre modèle productif change en profondeur pour retrouver ce que fut l'économie sociale de marché: une manière de produire, de créer de la richesse indispensable, mais en même temps une manière de porter des éléments de justice et d'inclusion et d'organiser l'innovation partout dans le monde, et l'ouverture aussi, en veillant à ce que chacun y trouve sa part.

Et donc, et je conclurai sur ce point, cela suppose que nous soyons, nous, collectivement, extrêmement cohérents. On ne peut pas défendre ce que je viens de dire à l'OIT et dire ensuite quand on est au Fonds monétaire international (FMI) ou autour de la table du Conseil européen «Allez, vous allez vous ajuster face à la crise financière et réduire vos droits sociaux.» Cela doit être terminé et, à ce titre, les déclarations adoptées par le FMI il y a quinze jours marquent une inflexion historique. On ne peut pas continuer à dire ce que je viens de dire à l'OIT et continuer à dire quand on est à l'Organisation mondiale du commerce (OMC): «C'est formidable le commerce, il faut négocier des accords avec tout le monde, quelles que soient leurs sensibilités sociales ou environnementales, et vive le dumping, ça ira mieux, ça enrichit tout le monde.» On ne peut pas continuer à considérer que le monde s'organise en tuyaux d'orgue. C'est terminé, parce que nos concitoyens ne vivent pas les déclarations ou la réglementation de l'OIT d'un côté, et de l'autre, celles du

FMI ou du Conseil européen. Ils vivent leur vie, et leur vie c'est le fruit de tout cela, et de nos aberrations.

C'est pourquoi avec force, je vous le dis ici, ce que j'ai dit là, je le dirai dans toutes les enceintes: je ne veux plus d'accords commerciaux internationaux qui alimentent le dumping social et environnemental et, en tant que dirigeant européen, je le refuserai partout où je n'aurai pas de garanties sur ce point. Je ne veux plus qu'en Europe, nous considérons que le sujet de l'ajustement économique et financier et de la dette prévaut sur les droits sociaux parce que, à ce moment-là, on nourrit les extrêmes, le doute, et précisément la désagrégation de ce qu'est le projet européen lui-même, et que c'était notre responsabilité que d'articuler la part de solidarité qui allait avec. Et donc cette mondialisation nouvelle, ce multilatéralisme à réinventer, c'est un multilatéralisme d'humanité et de responsabilité, de responsabilité dans l'entreprise, sur nos territoires, dans chacun de nos pays, mais aussi entre nous.

J'en prendrai toute ma part, c'est l'engagement que je prends devant vous aujourd'hui, cette année en présidant le G7, mais plus largement à chaque fois que j'aurai des combats à mener. Parce qu'aujourd'hui plus que jamais, ce qui a conduit à faire naître l'OIT dans des temps troubles, ce qui a nourri cette Organisation internationale alors que la seconde guerre mondiale n'était pas encore achevée, c'est ce qui doit nous amener à ouvrir une nouvelle page; sinon, irrémédiablement, de nouveaux conflits seront devant nous. Cet engagement, c'est celui de la France, ce n'est pas seulement le mien, c'est celui que je prends aujourd'hui devant vous avec l'ensemble des organisations syndicales, patronales et avec le gouvernement, et c'est celui que je défendrai dans toutes les instances avec la même vigueur.

Le Président

Au nom de mes collègues du bureau et de tous les délégués de la Conférence, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude pour nous avoir honorés de votre présence aujourd'hui et nous avoir fait part de vos réflexions et de votre vision.

Ainsi s'achève cette section de haut niveau, organisée dans le cadre de la troisième séance plénière de la 108^e session de la Conférence internationale du Travail.

(La séance est levée à 13 h 50.)